

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION

(9<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 16 Juillet 1981.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME MARIE JACQ

1. — Loi de finances rectificative pour 1981. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 156).

Discussion générale (suite) :

MM. Paul Chomat,  
Hamel,  
Vouillot,  
Alain Bonnet,  
Proriol,  
Derosier,  
Le Drian,  
Noir,  
Jacques Brunhes,  
Cambolive,  
Massot,  
Charles Millon,

M<sup>me</sup> Chepy-Léger,  
MM. Gissinger,  
Bertile,  
François d'Harcourt,  
Vennin,  
Guyard.

Clôture de la discussion générale.

M. Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

Passage à la discussion des articles.

Réunion de la commission des finances : M. Goux, président de la commission des finances.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Nomination des représentants titulaires et des représentants suppléants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 175).

3. — Ordre du jour (p. 175).

PRESIDENCE DE MME MARIE JACQ,  
Vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1981

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 3, 88, 102, 103).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, le groupe communiste m'a demandé d'évoquer les problèmes relatifs à la lutte contre le chômage, à la relance économique et à l'aide aux entreprises en difficulté.

Je profiterai de l'occasion pour souligner que les électeurs stéphanois ont, depuis 1977, rompu avec un vote traditionnellement à droite et donné la majorité à la gauche lors des élections de mai et de juin. Ils ont ainsi voulu sanctionner des hommes politiques qui, tout en promettant le redressement, ont, en fait, soutenu depuis trop longtemps une politique qui acceptait la progression du chômage quand elle ne l'organisait pas. Cette sanction politique est venue ponctuer les luttes nombreuses et puissantes auxquelles les Stéphanois ont participé en grand nombre.

A Saint-Etienne, l'élection de François Mitterrand a été suivie du redémarrage et de la reconnaissance officielles de la S.C.O.P.D. Manufrance, étape symbolique et positive d'une lutte longue et âpre engagée depuis 1977. M. Barre avait déclaré : « Manufrance, c'est fini ! » Aujourd'hui, ce qui est fini et bien fini, c'est M. Barre, Premier ministre, et Manufrance continue !

Le collectif budgétaire proposé par le Gouvernement reçoit notre accord et notre soutien.

Cependant, avant d'en venir à des considérations plus générales, je voudrais souligner une lacune de ce collectif qui nous a posé un problème.

Une mesure sociale immédiate en faveur des chômeurs en fin de droits nous semble, en effet, indispensable, car les nombreux élus locaux qui siègent dans notre assemblée ont trop souvent à connaître de situations dramatiques. Nous demandons donc au Gouvernement de chercher une solution positive et immédiate conforme à l'esprit de la solidarité nationale.

Pour permettre à l'Etat de disposer des recettes nouvelles nécessaires, j'ai, avec mes collègues communistes, proposé et défendu à la commission des finances un amendement tendant à instituer une contribution exceptionnelle pour les entreprises de travail temporaire, qui serait prélevée sur leurs bénéfices réalisés en 1980. Cet amendement, repris par le groupe socialiste, a été approuvé par la majorité de la commission et sera soumis à votre approbation.

Au-delà d'un souci généreux de solidarité nationale à l'égard des plus défavorisés, puisque toutes les mesures gouvernementales ont pour objet de lutter contre le chômage et d'assurer une relance économique, nous pensons qu'il convient d'apprécier ces mesures d'un triple point de vue : les besoins populaires, les aspects financiers, la relance de la croissance et de l'emploi.

Les mesures sociales constituent une réponse positive aux préoccupations cruciales des plus défavorisés. L'augmentation du S. M. I. C. constitue un premier pas dans la bonne direction. Si les hausses de prix ne reprennent pas les augmentations du pouvoir d'achat, ces dernières peuvent indéniablement avoir un effet de relance.

Les dépenses sociales et celles qui permettront de défendre l'emploi sont financées par l'Etat et la sécurité sociale. Ainsi, pour le S. M. I. C., les entreprises sont déchargées de la totalité des charges entraînées par le coup de pouce supplémentaire donné au pouvoir d'achat.

Certes, la mesure devait être d'application simple, mais, telle qu'elle est présentée, elle laisse subsister des possibilités de perversion que certaines entreprises ne manqueront pas d'utiliser. Par ailleurs, cette disposition s'applique à toutes les entreprises, et elle ne constitue pas une aide spécifique en faveur de celles qui sont en difficulté, et je songe en particulier aux P. M. E. En outre, si cette mesure devait s'appliquer durablement, elle ne manquerait pas de constituer un facteur de blocage des bas salaires.

Les mesures concernant l'emploi sont financées en grande partie par des prélèvements exceptionnels sur les hauts revenus, les profits des compagnies pétrolières et des banques et par une taxe sur certains frais généraux des entreprises. Incontestablement, cela va dans le bon sens. En revanche, nous voulons souligner que la politique de soutien de l'emploi consiste, pour l'essentiel, en une distribution d'aides financières supplémentaires aux entreprises.

Les mesures gouvernementales entraîneront une relance de la consommation très limitée et ne sont pas suffisantes. La faible augmentation de la demande ne créera qu'un mince courant d'embauche en raison des « réserves » de productivité et du grand nombre de chômeurs partiels.

De plus, le Gouvernement devra éviter que l'augmentation de la demande ne se traduise par une hausse des prix et par des importations supplémentaires dans les secteurs où les capacités de production disponibles sont faibles.

Se pose alors la question des investissements des entreprises. Or les informations actuelles sur les intentions des entreprises sont inquiétantes. Déjà, des responsables syndicaux nous informent de reports de commandes d'équipements dans leur entreprise. Ils ont raison, et nous considérons que l'intervention des travailleurs et de leurs organisations syndicales sera un élément important pour vaincre ces attitudes patronales.

Le Gouvernement nous propose une réponse à cette question qui devrait, pour l'instant, atténuer cette tendance. Nous souhaitons cependant que des informations supplémentaires sur les crédits à des taux avantageux et bonifiés qu'il entend mettre en place nous soient fournies.

Nous souhaitons également que le Gouvernement examine la possibilité de privilégier l'octroi de ces crédits à des investissements de production française dans le souci d'amplifier la relance de la production.

Il nous semble aussi nécessaire de procéder branche par branche, région par région, à l'examen des besoins pour relancer l'offre de la production nationale. Ainsi, pour le secteur du textile, il faut à la fois permettre le réemploi des capacités inutilisées, notamment par des mesures de protection, mais, en même temps, développer un effort soutenu d'investissement et de recherche et prendre en compte des technologies récentes comme le fil novacore des ateliers roannais de constructions textiles. La relance de l'offre de la production nationale doit s'accompagner de mesures spécifiques pour qu'elle soit créatrice d'emplois et s'attaque au chômage.

Parmi ces mesures nous comptons la réduction du temps de travail, l'avancement de l'âge ouvrant droit à la retraite et la formation professionnelle qui peuvent contribuer très sensiblement à l'amélioration de la situation de l'emploi et de la croissance.

M. le Premier ministre a dénoncé le caractère dangereux pour les économies européennes des taux d'intérêt élevés qu'imposent les dirigeants des Etats-Unis. Il a affirmé sa volonté de mener une action concertée avec les partenaires européens, et nous souhaitons que ces efforts aboutissent à des résultats positifs.

Cependant, certains problèmes relatifs au franc sont d'origine purement nationale. C'est pourquoi nous souhaitons que le Gouvernement étudie cette question et prenne certaines décisions propres à la France pour que les conséquences de la flambée du dollar ne pèsent pas aussi lourdement sur l'activité économique et l'emploi dans notre pays.

N'est-il pas urgent d'instituer un contrôle des changes renforcé, le contrôle de la trésorerie des entreprises et de certains investissements à l'étranger et un encadrement plus étroit du système bancaire ?

N'est-il pas urgent de concevoir une politique financière visant à déconnecter les marchés français de l'argent du marché international ? C'est d'ailleurs dans cette orientation que s'inscrit la nationalisation du crédit sur laquelle M. le Premier ministre a annoncé qu'il consulterait l'Assemblée nationale dès l'automne.

D'autres dangers ne sont pas suffisamment écartés. Les plaintes du patronat au sujet d'une situation financière catastrophique généralisée ne sont pas justifiées dans nombre de branches d'activité et d'entreprises.

De grandes entreprises disposent de liquidités importantes qu'elles accroissent par des cessions d'actifs, la rétention des investissements et la spéculation sur les changes.

Les aides et les crédits du Gouvernement risquent, faute de mesures spécifiques, de se traduire par un supplément de profits et par des utilisations totalement contraires à l'intérêt national et au développement industriel souhaité. C'est ce qui explique notre demande de précisions sur la politique industrielle décidée ou envisagée par le Gouvernement et sur l'utilisation et les modalités des aides financières. Le problème du financement public des entreprises se pose en effet avec gravité, car il a trop souvent été utilisé pour engager des restructurations ne prenant en compte que des intérêts privés.

La participation des travailleurs aux décisions et au contrôle est indispensable, et nous ne devons pas nous laisser convaincre par les thèmes patronaux qui tendent à réclamer pour toutes les entreprises, les mêmes aides que pour les petites et moyennes entreprises en difficulté.

J'en viens à quelques problèmes relatifs aux entreprises en difficulté.

Le rôle des banques, trop souvent négatif, contribue à une dégradation de la situation de nombreuses P.M.E.

Il en est de même du rôle des tribunaux de commerce, qui continuent à statuer avec précipitation sur les demandes de dépôt de bilan, de celui des syndicats qui procèdent à des licenciements sans rechercher toutes les solutions possibles pour maintenir des emplois.

Nous proposons une réforme profonde de cette procédure et de cette juridiction administrative, dépassées et catastrophiques, réforme qui permettrait la création d'une structure associant le Gouvernement, les élus, les syndicats et le patronat. Sinon, devant le grand nombre de dépôts de bilan et de licenciements, risque de naître et de se renforcer le sentiment que, finalement, banques et patronat continuent à procéder à des licenciements et à accroître le chômage sans changement notoire.

**M. Parfait Jans.** Très bien !

**M. Paul Chomat.** Ma dernière observation portera sur l'intérêt des investissements des collectivités locales pour la relance de certaines activités, notamment dans le bâtiment et les travaux publics. Or nous manquons d'informations précises sur l'utilisation du fonds d'action conjoncturelle et du F. D. E. S. pour faciliter les investissements des collectivités locales.

C'est encore des informations plus précises que nous demandons sur les subventions à la création d'emplois d'initiative locale et sur la création de nombreux emplois d'animateurs pour les personnes âgées ou les handicapés et pour les activités socio-culturelles et sportives.

Nous avons espoir et confiance dans la politique générale du Gouvernement que nous a présentée M. le Premier ministre, et notamment dans les moyens que les nationalisations procureront à cette politique.

Cependant, sans attendre les réformes de structures, il nous apparaît urgent et primordial de prendre d'autres mesures pour gagner le combat contre le chômage, pièce maîtresse du changement.

C'est sur l'urgence de certaines de ces mesures que j'ai voulu appeler l'attention de l'Assemblée nationale et du Gouvernement afin de contribuer à ce que notre majorité fasse mieux que la précédente et réponde au plus vite et de la meilleure façon possible aux besoins de la France et des Français. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le ministre chargé du budget, les témoignages de sympathie dont vous avez bien voulu parfois m'honorer malgré la divergence, au demeurant moins grande qu'on ne le croit, de nos convictions, me conduisent à m'adresser à vous sur un ton qui surprendra peut-être.

Vous êtes le ministre chargé de présenter ce projet de loi de finances rectificative, mais vous êtes surtout l'un des hommes les plus brillant de la nouvelle majorité. Ne pensez-vous pas que

celle-ci devrait modifier son comportement et admettre que ses jugements sur le passé doivent peut-être être revus parce qu'injustes et excessifs ?

J'appartiens à une génération qui a vu la France subir les conséquences de notre division avant la guerre, et qui a combattu pendant celle-ci aux côtés de camarades communistes ou se réclamant d'autres systèmes philosophiques. Actuellement, de graves menaces pèsent sur la France. Je veux donc simplement vous faire part de ma tristesse et même de mon inquiétude pour la majorité, lorsque je constate que, dès les élections terminées, dès votre victoire acquise, monsieur le ministre, le jugement porté sur le passé risque de rendre beaucoup plus difficile la réussite de l'action que vous voulez entreprendre.

Vous assumez maintenant la responsabilité du pouvoir, et vous allez devoir supporter les pressions que la hausse du prix des matières premières et du pétrole, ainsi que la désorganisation du système monétaire, qu'à juste titre vous évoquiez hier, font peser sur la France. Vous serez donc amené à en apprécier objectivement le poids, alors que vous écartiez presque d'un revers de la main toute allusion à ces pressions extérieures lorsque le gouvernement soutenu par l'ancienne majorité devait y faire face.

Pourquoi tenter de faire croire que l'ancien chef de l'Etat et M. Raymond Barre n'avaient pas la volonté, certes avec d'autres moyens que ceux que vous allez mettre en œuvre, de lutter contre le chômage ?

Personne ne peut nier qu'entre 1974 et 1981, le nombre des demandeurs d'emploi a été multiplié en France par 3,3. Mais l'ancienne majorité et le gouvernement qu'elle soutenait pensaient que pour tenter de mettre fin à ce drame il fallait avant tout maintenir une monnaie forte, non pas parce qu'ils sous-estimaient les problèmes des hommes, mais parce qu'ils estimaient que, dans la mesure où la France dépend largement de l'étranger pour ses approvisionnements en matières premières et en produits énergétiques, il était nécessaire, pour sauvegarder l'emploi, de maintenir un franc fort.

Vous allez certainement, dans les mois et les années qui viennent, être vous-même confronté à ces difficultés terribles, et vous allez devoir demander à la nation tout entière des sacrifices plus lourds. Pensez-vous que vous les obtiendrez si, par la tonalité des jugements portés sur les uns et sur les autres, continue de se maintenir une attitude fondamentale de division nationale, alors qu'il faut, au contraire, essayer au maximum de rassembler, de réunir ? C'est l'appel que je voulais lancer.

D'Aragon, qui a été nommé avant-hier dans l'ordre de la Légion d'honneur, je rappellerai ce mot que, jeunes étudiants, nous rônâmes au temps de l'occupation allemande : « L'homme, où est l'homme floué, roué, meurtri, avec le mépris pour patrie ? » A entendre hier vos premiers mots, on aurait pu croire, monsieur le ministre, que le précédent gouvernement n'avait pas le souci de l'homme. Je crois sincèrement qu'il l'avait autant que vous, mais qu'il essayait de combattre le chômage par d'autres moyens.

Je terminerai par une phrase de Léon Blum, dont vous êtes l'héritier mais que je connais aussi et que — je puis en faire l'aveu — j'allais, au lendemain de la guerre, applaudir dans les congrès à la Mutualité, ce qui prouve que, de par mon aspiration à plus de justice, je ne suis pas si éloigné de vous.

**M. Alain Bonnet.** Voici le virage à gauche d'Hamel !

**M. Emmanuel Hamel.** « Le devoir de vérité et de justice existe aussi vis-à-vis de nous-mêmes », déclarait Léon Blum devant des militants socialistes un jour où on l'accablait de critiques qu'il ne méritait pas. Je vous remémore cette citation pour vous appeler à plus d'équité dans vos jugements sur l'action de l'ancien gouvernement.

Pour que votre politique vous permette d'obtenir certains des résultats que vous en attendez, je vous le demande dans l'intérêt de la France, monsieur le ministre : faites en sorte, par vos propos et à travers l'exemple que vous donnez, que votre majorité cesse d'entretenir une atmosphère de lutte civile en portant des jugements excessifs sur une politique qui a, certes, été sanctionnée, mais dont je puis vous dire que, dans ses intentions fondamentales, elle n'était pas différente de la vôtre.

Nous avons, comme vous, le souci de l'homme, le souci de combattre le chômage dans l'effort pour rassembler tous les atouts et toutes les possibilités de la France dans un monde si dur, face à une situation si grave et si dangereuse.

Puisse mon appel être entendu ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Mme le président. La parole est à M. Vouillot.

M. Hervé Vouillot. Mesdames, messieurs, à l'occasion du débat sur le collectif budgétaire, déjà le débat de fond s'est engagé sur la politique économique.

Malgré l'héritage qui nous a été légué, chacun voit bien qu'il importe de changer de route au plus vite et, par conséquent, de politique économique. Tout cela commence, naturellement, avec le budget.

Le projet de loi de finances rectificative a été présenté. Tout a été dit ou presque. La surprise est plutôt venue des déclarations de l'opposition, je veux dire du R.P.R. et de l'U.D.F. dont les membres nous donnent depuis huit jours, en commission et en séance plénière, des leçons de rigueur économique et financière.

M. Alain Bonnet. Pour le moment, ils ne sont pas là !

M. Hervé Vouillot. Avec l'ensemble des députés de la gauche, je leur demande : messieurs, avez-vous déjà perdu la mémoire ?

L'équilibre budgétaire ? Vous laissez la maison avec un « petit » trou de plus de 50 milliards ! Vous gémissiez jour après jour sur le crédit, alors que vous l'avez enserré dans un encadrement de fer depuis des années. Vous redoutez la socialisation de l'économie, alors que vous avez fait passer les prélèvements obligatoires de 36 à 42 p. 100 pendant le dernier septennat. Vous gémissiez heure après heure sur la croissance et les investissements, en particulier sur les investissements privés, alors que vous laissez un pays en état de récession et que les investissements privés sont en chute libre depuis le début du septennat, et tout particulièrement depuis six mois. Nous avons même découvert en commission qu'il y avait eu, dans le budget de 1981, des erreurs d'addition, c'est-à-dire en réalité des dissimulations, qui nous ont coûté plusieurs dizaines de milliards.

Devenus minoritaires, vous serez, paraît-il, vigilants, mais pour dire quoi ? Telle est la question que se posent aujourd'hui les Français. Je distingue parmi vous deux catégories : les nostalgiques impénitents du septennat qui vient de s'achever et les nouveaux adeptes d'un libéralisme plus dur encore, à l'heure de la crise du capitalisme international et de la carte des nouveaux taux de profit dans le monde, à l'heure où le capitalisme se redéploie et où l'Europe est en première ligne. Or rien ne menace plus notre économie que les idées de ces nouveaux doctrinaires du monétarisme et du néo-libéralisme, c'est-à-dire de la nouvelle droite.

Le 10 mai, nous avons conscience d'avoir épargné à la France l'application de ces recettes économiques particulièrement douloureuses. Comment ne pas voir que vos solutions, sous l'apparence de la rigueur, seraient rapidement déflationnistes pour nos économies européennes et multiplieraient par deux le chômage ? Pour avoir appliqué vos propositions économiques, un grand pays voisin en fait aujourd'hui l'amère expérience dans le drame, dans la rue et, depuis quelques jours, dans l'émeute. A la vérité, c'est cela qui attendait la France si vous l'aviez emporté le 10 mai et le 21 juin.

Notre politique économique — car il s'agit d'un débat d'idées et non d'une querelle de personnes — apparaît clairement à travers ce collectif. Le budget en est, naturellement, le premier outil, car il faut faire, en économie, avec ce que l'on a. Quant à la relance, elle est de loin, et vous ne l'avez pas contesté, le moyen le plus adapté à la situation française.

Le levier budgétaire sera, pour plusieurs années encore, une arme privilégiée pour réaliser à la fois plus de justice sociale et une relance économique, mais nous sommes conscients que d'autres moyens devront être trouvés dans les années à venir pour soutenir, puis prendre le relais du budget comme moteur de la croissance économique à long terme. Tel est le défi que doit relever la majorité de gauche dans la situation économique actuelle de la France. Nous aurons l'occasion, et je n'y manquerai pas pour ma part au cours des débats futurs, de revenir sur cette très importante question.

Quelle est donc l'ambition du collectif par rapport à la croissance ? Je soulignerai deux aspects dont on a trop peu parlé jusqu'à présent.

Dans son montant, la relance est forte. Apparemment elle est de douze milliards de francs, en réalité ; c'est-à-dire en année pleine, elle est environ quatre fois plus forte. C'est considérable, et il n'aurait pas été raisonnable d'aller plus loin dans l'utilisation de l'outil budgétaire.

Dans ses effets, cette relance donnera un vigoureux coup de fouet à la croissance. Sans doute faut-il en attendre une augmentation de deux points, en année pleine, du produit intérieur brut.

Au total, au-delà des indispensables mesures de justice qu'il comporte et des 54 000 emplois dont il prévoit la création, le collectif est le moyen d'une nouvelle dynamique économique qui nous autorise à penser que plusieurs centaines de milliers d'emplois en découleront dans l'année qui vient.

Quoi qu'en disent certains orateurs de la droite, cette relance est forte. Elle est nécessaire et la situation monétaire en est une justification supplémentaire. Ainsi est-ce bien un changement radical de stratégie financière qui a été amorcé avec le nouveau septennat. Les nostalgiques libéraux n'y retrouveront pas leur compte. Peu importe. La France, elle, y trouvera le sien, grâce à la gauche, et c'est bien là l'essentiel ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le projet de loi de finances rectificative, réorientation nécessaire de la loi de finances face à l'important recul de l'activité des douze derniers mois et à la recrudescence du chômage dont on nous disait ce matin même qu'il était en augmentation de 26 p. 100 depuis un an.

La France compte, en effet, plus de 1 800 000 chômeurs et l'on comprend aisément que l'amélioration de la situation de l'emploi et la réduction des inégalités soient les objectifs prioritaires de l'action économique gouvernementale.

Je note avec satisfaction que toute la réorientation amorcée dans ce document est un appel à la relance de l'emploi.

Cependant, il serait souhaitable que les trains de mesures qui seront prises fassent une plus large place à l'agriculture. C'est donc à vous, monsieur le ministre, que je m'adresse, comme je l'ai fait en commission des finances car, ainsi que vous l'avez reconnu, le développement de l'agriculture est inséparable de la politique de l'emploi et de l'aménagement du territoire.

La société française restera déséquilibrée tant que le monde rural demeurera un monde sacrifié, vidé de sa substance et de ses hommes sous prétexte de donner la priorité au développement industriel. Nous ne préconisons pas un retour systématique à la terre, mais la décentralisation d'activités de pointe vers le milieu rural : le développement sans précédent des moyens de communication et la bureaucratie le permettent. Vous en êtes d'accord et je suis persuadé que, comme vous nous l'avez laissé entendre, vous consentirez, dans le budget de 1982 un effort particulier en faveur de nos amis agriculteurs.

Je voudrais profiter de l'opportunité qui m'est offerte pour appeler l'attention du Gouvernement sur la situation des travailleurs indépendants.

Ces catégories de citoyens que l'opposition U.D.F.-R.P.R. tente actuellement d'effrayer, alors que le précédent pouvoir s'est montré incapable de les défendre, méritent qu'on les aide à résoudre les problèmes fondamentaux qui se posent à eux.

Tout comme les salariés, ils espèrent un meilleur sort car ils ont été touchés par la crise et la politique menée depuis vingt ans, et leur apport dans la lutte contre le chômage et la désertification des campagnes peut se révéler décisif pour peu que vous leur en donniez les moyens, ce que vous ferez, j'en suis certain.

Malgré les apparences et les discours officiels des gouvernements précédents, la situation actuelle de l'artisanat et plus encore du commerce résulte d'une volonté politique qui ne visait qu'à atteindre les objectifs tracés dans les années 1960, alors que la concentration au stade de la production industrielle était largement amorcée.

Je citerai quelques chiffres de la gestion de l'ex-majorité : les faillites d'entreprises commerciales ou artisanales ont touché 7 000 P.M.E. par an, et le nombre des commerçants individuels n'a cessé de diminuer : de 1970 à 1979, le nombre des personnes non salariées a diminué de 90 000 dans le secteur commercial, alors que celui des salariés augmentait de 281 807.

Pour comprendre que la crise du commerce n'est pas la conséquence directe des « chocs pétroliers », si souvent invoqués, il suffit de se référer à deux rapports qui ont inspiré la politique de l'ex-majorité.

N'est-ce pas le rapport Armand-Rueff qui affirmait « qu'un emploi insuffisant des méthodes commerciales modernes majorait le coût moyen de la distribution sans que cette majoration empêche beaucoup de petits commerçants de n'avoir qu'un revenu très modeste » ?

N'est-ce pas un rapport de la commission du commerce, établi dans le cadre des travaux du VI<sup>e</sup> Plan, qui indiquait que l'appareil devait atteindre ce qu'elle appelait pudiquement une « grande plasticité » qui aurait entraîné, entre autres, une diminution sensible mais non considérable du nombre des établissements de détail alimentaires et des commerces de gros et le développement des différentes formes de distribution nouvelle ?

N'est-ce pas cette même commission qui soulignait par ailleurs qu'un part non négligeable des investissements serait effectuée par des opérateurs non commerçants ?

Il est clair que, sous couvert de moindre coût et de réforme des circuits de distribution, les pouvoirs publics d'alors avaient déjà programmé l'élimination de commerçants non capitalistes pour accélérer l'intrusion du capital industriel et bancaire dans le commerce.

Et que dire du sort des artisans que les engagements — non tenus — pris au titre du rapport Sudreau ou dans le cadre d'une charte de l'artisanat hâtivement rédigée, on conduits au marasme ou à la faillite ?

Il est temps de leur donner la place qui leur revient dans le pays, pour qu'ils puissent participer activement au redressement de l'économie nationale. Pour cela, il convient de dénoncer le thème de l'inflation par la distribution qui visait à faire porter les responsabilités de la hausse des prix sur eux seuls.

Le Gouvernement doit sans tarder tout mettre en œuvre pour moraliser les rapports entre les divers opérateurs. Il faut que soient rapidement corrigés les grands déséquilibres structurels qui existent entre les groupes financiers et leur prolongement dans la grande distribution et les petites et moyennes entreprises non seulement dans le domaine de la concurrence, mais surtout au plan fiscal et dans le domaine du crédit.

Il faut assurer un statut protecteur aux sous-traitants. Ceux-ci, par le jeu des délais de paiement, assurent la trésorerie des grandes entreprises qui les utilisent, et assument les risques en cas de défaillance de ces dernières.

La réalisation des objectifs du programme présidentiel dans des secteurs jugés particulièrement importants, comme l'amélioration de l'emploi ou le desserrement de la contrainte extérieure, passe nécessairement par une amélioration du sort des travailleurs indépendants.

En terminant, et pour entrer immédiatement dans le domaine du concret, je vous poserai une question directement liée au projet de loi de finances rectificative et plus particulièrement à l'article 1<sup>er</sup>.

C'est en vue de financer les mesures en faveur de l'emploi que le Gouvernement propose une majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu de 1980. Il paraît donc équitable que les redevables qui supportent l'impôt sur le revenu sur la totalité de leurs ressources ne soient pas doublement pénalisés pour la quote-part de ces ressources qui a été investie dans des équipements productifs favorisant également le maintien ou la création d'emplois.

Telle est la situation des industriels ou commerçants exerçant en leur nom personnel ou en société relevant de l'impôt sur le revenu, qui sont redevables de ce dernier impôt sur les résultats bruts de chaque exercice, lesquels sont utilisés, en partie, pour le renouvellement ou l'augmentation des biens d'investissement.

Dans ces conditions, ne serait-il pas nécessaire de présenter un amendement tendant à ce que ces redevables ne supportent pas, en définitive, la majoration de 25 p. 100 sur les investissements effectués par eux en 1980, et effectivement financés par des prélèvements sur les résultats de ce même exercice, pour lequel ils supportent cependant l'impôt normal ?

A cet effet, accepteriez-vous, monsieur le ministre, un amendement prévoyant la réduction de cette majoration supplémentaire et inéquitable, réduction qui pourrait être obtenue par voie de réclamation présentée aux services fiscaux, sur production par le redevable de toutes les justifications prévues par un éventuel amendement ?

Je vous remercie par avance de votre réponse. Il va de soi que les treize députés radicaux de gauche voteront ce collectif qui vient en aide aux plus défavorisés de nos compatriotes, comme M. le Président de la République l'avait promis aux Français. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Proriol.

M. Jean Proriol. Monsieur le ministre, le premier projet de loi de finances rectificative que vous soumettez à l'Assemblée s'inscrit dans une période de l'activité économique caractérisée par une réelle dégradation de la situation, dégradation qui s'est accentuée au cours des derniers mois.

Cette forte récession, ainsi que vous l'indiquez dans l'exposé des motifs du projet, a frappé l'ensemble des économies occidentales et elle est imputable au premier chef aux conséquences du second choc pétrolier. Une telle analyse, venant de vous, est suffisamment originale pour que l'on s'y arrête car il y a quelques mois encore le prix des produits pétroliers n'était, selon vous, qu'une excuse commode pour dissimuler les effets d'une mauvaise gestion.

Aux conséquences du choc pétrolier, et toujours pour expliquer l'importance de cette récession, vous ajoutez ce que vous appelez la dégradation du système monétaire international. Je tiens à marquer à ce propos que l'une des caractéristiques essentielles de notre situation monétaire le 8 mai dernier était la suivante : le taux de base bancaire en France était de 12,75 p. 100 contre 19 p. 100 aux Etats-Unis.

La forte dépréciation du franc au lendemain de l'élection présidentielle, les mesures draconiennes que vous avez dû prendre en renforçant le contrôle des changes et l'encadrement du crédit, et en vous lançant dans la ronde infernale des taux d'intérêt traduisent en fait une sanction de l'opinion nationale et internationale à l'égard de vos intentions.

La sanction est rude, car la hausse du coût du crédit résultant de votre politique monétaire, si elle doit se prolonger encore longtemps, conduira rapidement les entreprises françaises, dont on connaît la dépendance vis-à-vis du crédit, à des difficultés inextricables simplement pour financer leur trésorerie, leur fonds de roulement, sans parler de leurs projets.

Cette dégradation s'accompagne naturellement d'une chute de l'investissement productif privé qui, selon l'I. N. S. E. E., pourrait être de 6 p. 100 pour l'année 1981 et d'une forte augmentation du nombre des chômeurs. Nous nous trouvons ainsi placés dans une véritable situation de dérive. Au moment où la République fédérale d'Allemagne se prépare à reprendre le contrôle de son inflation, la nôtre ne fait que croître et embellir. L'écart entre nos deux pays va donc s'élargir, avec les conséquences inéluctables liées à un tel phénomène.

Plus encore, par votre politique conjoncturelle fondée sur une relance de la demande, vous accentuez cette dérive, ne serait-ce que par la probable montée vertigineuse du besoin de financement des administrations. Comment sera financé le déficit budgétaire que vous augmentez et que vous continuez à augmenter dans la prochaine loi de finances ? Comment le financement de ce déficit sera-t-il compatible avec votre volonté de mener une politique monétaire rigoureuse, et notamment de contrôler la croissance de la masse monétaire ? Autant de questions que vous vous gardez bien d'évoquer ! Il y a les paroles, les intentions, mais les faits demeurent et c'est sur eux que vous serez jugé.

M. Jean-Pierre Balligand. Le jugement dernier !

M. Jean Proriol. Dans le contexte de crise mondiale que nous traversons, nous sommes convaincus qu'il est illusoire et vain de chercher à faire croire que l'on peut entretenir artificiellement la croissance par des politiques de relance de l'économie. Une amélioration tangible et durable de la situation de l'emploi est liée à une politique économique nécessairement fondée sur une modération de la progression des rémunérations, une stabilisation des charges des entreprises, condition indispensable à la reprise de l'investissement, qui permettrait d'assurer notre compétitivité sur le marché extérieur.

A l'inverse de cela — et c'est l'objet de votre texte — vous essayez d'anticiper une relance de l'activité en créant des emplois budgétaires, dont l'utilité comparée à leur coût restera à démontrer, renforçant ainsi le poids de la bureaucratie.

Est-il vrai, par ailleurs, que vous exerceriez des influences, voire des pressions, sur les sociétés nationales en leur demandant d'embaucher ? Selon certains, le quota d'embauche fixé à la

S. N. C. F. serait de quelque 35 000 personnes, selon d'autres, il serait de 25 000, et une répartition par région serait prévue. Y a-t-il d'autres quotas pour E. D. F., Charbonnages de France, le C. E. A. ou la S. N. I. A. S. ? Ou bien ces emplois sont nécessaires, et nous l'aurions su ; ou bien ils ne le sont pas, et nous demandons qui paiera. Cela augure mal de la future autonomie de gestion des entreprises qui seront nationalisées. Vous injectez de l'argent dans les circuits économiques par des mesures sociales dont nul ne saurait contester le bien-fondé mais qui sont financées sans contrepartie par le budget de l'Etat et qui, pour certaines d'entre elles, occasionneront des charges nouvelles pour les entreprises, à l'heure où celles-ci voient leurs marges diminuer et leur situation financière se détériorer.

Cela s'accompagne, comme toujours en pareil cas, d'un resserrement de la pression fiscale, qui, certes, touchera provisoirement les plus hauts revenus, mais surtout, par le biais de la fiscalité indirecte, l'ensemble des contribuables et qui alourdira les charges des entreprises.

L'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers n'est vraiment pas la dernière née de notre génie fiscal. Elle va frapper toute notre activité de transport, qui n'en avait nul besoin, et aussi les plus modestes, qui, chaque jour, doivent se servir de leur véhicule pour rejoindre leur lieu de travail.

J'ai dit tout à l'heure que vous nous aviez fait l'aveu que la crise venait aussi des chocs pétroliers. Croyez-vous que le pétrole n'ait pas assez augmenté en sept ans pour qu'il faille en rajouter ? Après l'aveu, vous tombez dans la contradiction : combien de membres du Gouvernement actuel ne demandaient-ils pas la baisse des taxes sur les produits pétroliers il y a quelques mois encore ?

Les effets de ce type de politique conjoncturelle sont hélas bien connus. Les exemples étrangers nous ont montré à de multiples reprises que les plans de relance successifs apportent dans un premier temps des améliorations éphémères, puis dégènerent rapidement en plans de stabilisation, dont les effets sont toujours pénibles.

Les incertitudes qui pèsent sur la situation internationale montreront bien vite le caractère illusoire de votre démarche à l'égard de la croissance. Les contraintes énergétiques, la nécessité de contrôler et de réduire la hausse des prix, la nécessaire compétitivité de notre industrie sont autant de dures réalités qui vous rappelleront sans cesse combien votre marge conjoncturelle est faible et combien la rencontre avec le réel — « le nez-à-nez avec le réel », a dit quelque'un — peut ébranler votre idéologie et vos propres certitudes.

Elu d'un département rural, j'ai cherché en vain des mesures pour les agriculteurs actifs, les commerçants et les artisans. Pratiquement rien ! Ah si ! J'allais oublier : la taxation des donations-partages, vieille « usance » du monde rural, lequel, j'en suis sûr, n'appréciera pas.

Ce n'est pas ainsi que vous conserverez la confiance, et ce n'est pas ainsi surtout que nous sortirons de la crise actuelle. Les mesures proposées sont peut-être à la hauteur de quelques-unes des promesses électorales. Elles ne constituent pas la politique économique dont le pays a besoin. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Mme le président. La parole est à M. Derosier.

M. Bernard Derosier. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances rectificative qui nous est soumis appelle de ma part quelques réflexions relatives aux problèmes de l'école. Ce collectif budgétaire ressemble à s'y méprendre au dernier acte d'une pièce — non d'une comédie de Molière, mais d'une tragédie de l'un de nos plus mauvais tragédiens — d'une pièce qui aurait duré vingt-trois ans et dont nous honorerions ce jour la dernière représentation, bien que la recette fût mauvaise et le spectacle bien triste.

Le suffrage universel, le 10 mai dernier, puis les 14 et 21 juin, a décidé d'une autre politique. Nous sommes prêts à prendre nos responsabilités et à lui donner toute sa mesure en préparant cet acte essentiel qui sera le budget de 1982.

Néanmoins, aujourd'hui encore, nous avons à gérer un passif très lourd, caractérisé par un budget que nous dénonçons à la fin de l'année dernière, le considérant comme un trompe-l'œil, comme truqué et démagogique. Le budget de 1981, tel qu'il a été voté, n'a été qu'un budget de régression, incapable de répondre aux besoins en matière de formation, de développement, de résorption de l'auxiliaire.

Le collectif budgétaire qui nous est présenté ne pourra donc être que le maigre correctif d'une politique que nous avons rejetée en son temps.

Je rappellerai quelques données statistiques, ce qui n'est peut-être pas inutile en ce début de législature.

Le budget de l'éducation pour 1981 s'élevait à 101,6 milliards de francs, en augmentation de 15,3 p. 100 par rapport à 1980, mais cette progression était inférieure à celle du budget de l'Etat — plus 16,4 p. 100 — et à celle des dépenses militaires : plus 17,9 p. 100. Les dépenses de personnel atteignaient 90 947 millions, soit 89,5 p. 100 du budget de l'éducation.

Cette année, le nombre de créations de postes a encore diminué : 1972 contre 2 672 en 1980. Cette situation n'a pas été voulue mais subie ; le taux d'encadrement n'a été amélioré que dans les maternelles, du fait de la réduction des naissances.

Les crédits de fonctionnement n'ont augmenté que de 400 millions de francs, tandis que les crédits d'investissement stagnaient.

Il en est résulté une diminution des moyens financiers et humains dans plusieurs domaines essentiels.

Les universités sont menacées d'asphyxie : le nombre de créations de postes d'enseignants n'aura été que de 538 entre 1974 et 1981, tandis que le nombre d'étudiants augmentait de près de 90 000.

Les enseignements des premier et second degrés ont également été atteints par les restrictions : les places offertes aux concours n'ont cessé de diminuer et de nombreux auxiliaires ont été mis au chômage.

La dégradation du parc immobilier s'est accentuée au fil des années, car les crédits de construction neuve et de gros entretien ont diminué de moitié en valeur réelle. Nombreux sont les bâtiments vétustes et inadaptés à un enseignement de qualité.

Le secteur de la recherche et de l'expérimentation pédagogique a été soi-disant restructuré. En fait, on a supprimé les instituts de recherche sur l'enseignement de mathématiques, démantelé l'institut de recherche pédagogique.

L'aide sociale aux familles devait, à l'origine, être un élément de correction des inégalités d'origine socioprofessionnelle. Dans ce domaine aussi, le laxisme a été grand.

On ne peut que constater la réduction des crédits des bourses, de 7,3 p. 100 en francs courants pour l'année 1981.

En fait, le schéma de la politique précédente a été logique : il s'est agi, en priorité, d'ajuster la formation à l'emploi, sans pour autant lui donner toutes les garanties de sérieux nécessaires.

Dans une société en constante évolution, qui peut mesurer précisément la longévité d'une technique donnée, fût-elle de pointe ? L'enseignement technique doit bénéficier de tous les atouts nécessaires à son épanouissement.

D'une manière générale, l'effectif des boursiers s'est amenuisé de 17,5 p. 100. N'est-ce pas là pourtant la seule chance offerte à de nombreux élèves de pouvoir accéder au savoir ? En France, 29 p. 100 des jeunes seulement entrent à l'université, contre 38 p. 100 au Japon et 43 p. 100 aux Etats-Unis.

L'asphyxie budgétaire a été pour les gouvernements précédents le meilleur moyen de détruire le service public de l'éducation. Les chiffres existent ; ils attestent une réalité criante : de 1975 à 1981, par exemple, le budget de l'Université est tombé de 3,27 p. 100 à 2,87 p. 100 du budget de l'Etat et le nombre de créations de poste d'enseignants de 187 à zéro.

Devant une telle incohérence des répartitions et une telle injustice face aux besoins, mes collègues du groupe socialiste et moi-même avons dénoncé fermement le désengagement de l'Etat, son incapacité à sauvegarder et à améliorer cette institution essentielle de la République qu'est l'école.

Oui, nous ne craignons pas d'affirmer que, dans le budget de 1981, le domaine de l'éducation était bien une contre-priorité de l'ancien gouvernement.

En même temps, l'éducation était devenue un nouveau terrain d'offensive idéologique pour la droite giscardienne : former des producteurs et des consommateurs de l'économie libérale, et non des hommes responsables.

La politique éducative mise en œuvre pendant le dernier septennat a été marquée par sa volonté d'inégalité, de hiérarchisation et d'élitisme. Pourtant, M. Beullac s'était engagé à améliorer avant tout la qualité de l'enseignement — généreuse intention qui ne fut guère suivie d'effets budgétaires. Voilà le bilan catastrophique de la politique menée pendant vingt ans en matière d'éducation !

Aujourd'hui, nous mesurons pleinement l'ampleur du désastre. La tâche est immense, car l'école est, et reste, une priorité essentielle pour les socialistes. Nous nous devons de donner à l'enfant d'aujourd'hui, à l'homme de demain, la possibilité de discerner, de juger, de refuser s'il le faut, de choisir dans tous les cas. Redresser la situation et préparer l'avenir, voilà notre ambition.

L'héritage laissé par nos prédécesseurs nécessite un redressement immédiat et la mise en œuvre de quelques mesures d'urgence. L'adoption de ce collectif budgétaire devrait permettre de pallier le plus pressé, c'est-à-dire de lutter contre l'inégalité. Mais il ne sera guère à la mesure de notre ambition. C'est bien davantage de moyens qu'il faudra donner au service public de l'éducation pour qu'il accomplisse sa mission. Mais il faudra aussi mener la réflexion et la concertation pour que l'école prenne en compte l'évolution de la société.

Changer de politique nécessite de changer aussi de mentalité et cette révolution des esprits ne se fera pas en un jour : l'école est un domaine où l'adaptation aux données nouvelles est difficile. Comment faire pour qu'elle soit adaptée à notre société ? Quel savoir voulons-nous inculquer aux jeunes générations ? Telles sont les questions fondamentales que nous devons nous poser.

A-t-on déjà comparé les sommes investies dans les précédents budgets de l'éducation et les résultats obtenus ?

Il est urgent de préparer les mutations indispensables de la société, urgent de dépasser les querelles stériles, urgent de faire place à l'imagination et à la création. Peut-on en conclure qu'il suffit de pratiquer une nouvelle politique budgétaire pour résoudre tous les problèmes ? Je ne crains pas d'affirmer que c'est une condition nécessaire, mais non suffisante.

Notre école doit être une école de bâtisseurs et non une école d'héritage. Nous voulons ouvrir l'école pour en faire une véritable communauté où enseignants et enseignés travaillent ensemble sur un même projet éducatif. Pour ce faire, nous devons être capables de relever le défi technologique, mais aussi d'unir nos forces pour transformer la société comme la nouvelle majorité de la France l'a voulu le 10 mai, le 14 et le 21 juin derniers.

La bataille de l'avenir ne porte-t-elle pas sur le droit à la connaissance et sur l'égalité d'accès à la formation et à l'information ?

Le nouveau gouvernement de Pierre Mauroy est décidé à rendre à ce grand service public la mission qui est la sienne, car l'éducation est l'affaire de tous. Seule la réalisation d'un grand service public laïque et unifié de l'éducation permettra la disparition progressive du séparatisme scolaire, source de divisions artificielles et de réels clivages sociaux.

Notre action à venir devra s'orienter autour de la mise en œuvre de la politique de décentralisation, outil nécessaire à une réforme intégrant les diversités, les disparités régionales, permettant à tous les citoyens de prendre des décisions dans le cadre d'organismes de gestion associant enseignants, parents et collectivités publiques.

On peut donc combiner la tradition française d'un service public, dont les principes et les principaux moyens seraient définis à l'échelon national, avec des pratiques décentralisées, car il est normal que l'ensemble éducatif interpelle la société française et réciproquement.

Nous refusons que le système éducatif soit asservi au système économique, car il est faux de prétendre que les jeunes ont intérêt à quitter l'école le plus vite possible pour entrer dans une entreprise.

Ce collectif budgétaire de la nouvelle majorité de gauche est un premier pas vers le changement. Par ces premières mesures budgétaires, nous voulons surtout mettre un frein à la politique de l'inégalité sociale. Nous sommes à l'aube de la rentrée scolaire 1981-1982 ; des mesures rapides s'imposent pour que celle-ci s'effectue dans les meilleures conditions.

Les créations de postes qui figurent dans le projet de loi sont loin de répondre aux besoins. Il ne s'agit pas d'un simple réajustement, mais plutôt de mesures préliminaires devant s'inscrire dans le cadre d'une réorganisation complète de l'appareil scolaire. Il faut attendre l'élaboration du prochain budget, c'est-à-dire la mise en place de nouveaux moyens financiers, pour donner à notre action toute son ampleur. Nous serons alors en mesure de revaloriser la fonction enseignante, d'augmenter les effectifs et d'adapter l'école à l'évolution de la société.

Cette transformation ne pourra s'accomplir que dans le cadre d'une réelle concertation avec tous les partenaires intéressés, car l'accès à la culture et au savoir peut s'effectuer par des voies différentes.

Il importe de rétablir la dignité du savoir-faire, et cela passe par des changements de mentalité dans l'école et dans l'ensemble de la société.

Les institutions scolaires sont en crise, parce que la société elle-même est en crise. Nous avons donc un double effort d'imagination à accomplir pour promouvoir une école qui donne envie d'apprendre et de se former. Peut-être faut-il tout simplement apprendre à parler un autre langage.

Les obstacles sont nombreux, mais nous avons la volonté de réussir. L'élan est donné. A nous tous de le prolonger ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Mme le président. La parole est à M. Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au centre de ce collectif, nous retrouvons l'axe principal de l'action gouvernementale, c'est-à-dire l'emploi.

Constatons d'abord que, pour la première fois, l'Etat lutte contre le chômage, soit en créant lui-même des emplois, soit en incitant les collectivités ou organismes assurant un service public à en créer aussi. Enfin, les déclarations et les options politiques développées pendant la campagne électorale ne restent plus de belles paroles, comme ce fut le cas pendant le septennat précédent, et les intentions se traduisent par des actes dès le début de l'action gouvernementale. C'est aussi cela le changement, que de considérer que les Français sont majeurs et que les promesses faites doivent être respectées.

Reprenant le mot de Saint-Just, je dirai que le droit effectif à l'emploi est une « idée neuve » en France. Les Français attendaient qu'elle trouve rapidement des concrétisations : le collectif que vous nous présentez, monsieur le ministre, répond à cet espoir. Chacun constate et constatera que l'œuvre immense que nous avons à réaliser dans ce domaine est aujourd'hui réellement entamée.

Avant d'aborder les mesures précises contenues dans ce collectif, je crois nécessaire de faire rapidement le point de la situation que nous légue la droite dans ce domaine.

L'héritage économique qui échoit au nouveau Gouvernement est véritablement très lourd. Depuis 1970, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été multiplié par huit, tandis que, par rapport à mai 1974, 1 400 000 chômeurs supplémentaires sont inscrits à l'A.N.P.E. avec, parmi eux, des jeunes qui n'ont pour seule vie que la déroute, le sentiment de l'échec et de l'inutilité, la résignation, la fatalité. C'est cette réalité-là, sans doute, que M. Alphandery appelait, hier soir, les « résultats d'une politique saine ». D'avril 1980 à avril 1981, le chômage a progressé au rythme alarmant de 20 p. 100 l'an. Cette accélération s'est effectuée en étroite corrélation avec le nombre des faillites d'entreprises, d'une part, et la baisse de la production industrielle, d'autre part.

Voilà pour le passif ! Mais, monsieur le ministre, il faut le rappeler, et le répéter fermement. En effet, on a pu constater, notamment hier soir, que certains voudraient faire oublier ce bilan ou, mieux, vous en faire porter la responsabilité après deux mois d'action gouvernementale. Que de fois avons-nous entendu dans cette enceinte : « Donnez-nous deux ans, donnez-nous cinq cents jours, nous allons bientôt sortir du tunnel ! » Nous nous retrouvons au rendez-vous fixé avec des aggravations nouvelles.

Nous savons que la politique entreprise demandera des efforts et de la durée. Elle exige surtout une volonté politique déterminée. Le Premier ministre en a fourni la preuve lors de sa déclaration générale en annonçant, d'une part, un plan de deux ans qui devrait retourner la tendance, en particulier sur l'emploi, et, d'autre part, pour 1984, un nouveau plan qui permettra d'engager une transformation plus profonde de la société. Les mesures qui tendent à la réduction du temps de travail et à l'abaissement de l'âge de la retraite permettront, par ailleurs, le renforcement rapide de toutes ces dispositions prises en faveur de l'emploi.

Il y a là, monsieur le ministre, une fermeté d'orientation qui contraste nettement avec la magie verbale qui était de mise dans cet hémicycle voilà quelques mois. Ne cédez rien sur cet héritage-là. Ni partage, ni donation ! C'est un leurre ! Et les Français l'ont jugé ainsi.

Quant à l'actif que vous nous proposez, nous devons considérer les créations d'emplois directes et celles qui sont favorisées par des mesures appropriées.

Le premier volet consiste en la création de 54 288 emplois, dont 12 000 au bénéfice des postes et télécommunications et 12 280 à celui de l'éducation. Ainsi privilégie-t-on la couverture des besoins collectifs dans les domaines où ils se font sentir de façon pressante, ce que ne discernaient pas manifestement ceux qui s'accoutaient, voilà peu de temps, de la dégradation permanente du service public et qui daubaient volontiers sur les fonctionnaires.

Au-delà de ces créations d'emplois au sein de l'Etat considéré au sens strict, la politique de l'emploi concerne aussi des organismes publics, semi-publics ou liés à une tâche d'intérêt général. Ainsi seront subventionnés 2 250 emplois d'utilité collective dans les organismes sociaux et culturels et 5 000 emplois dans les associations et organismes d'initiative locale. Cette action permettra enfin à la capacité de création des associations de se développer et favorisera la couverture progressive des besoins sociaux, réels.

Le second volet concerne les incitations à l'emploi des jeunes et des femmes.

L'Etat prendra en charge la moitié des cotisations sociales dues au titre des salariés embauchés entre le 1<sup>er</sup> juillet 1981 et le 30 juin 1982 dans le cas des jeunes de moins de vingt-six ans et des femmes selon les conditions précisées à l'article 22 du projet de loi. A cette action s'ajoute une enveloppe supplémentaire en faveur du développement des stages de formation.

J'ai entendu hier soir certains orateurs de la droite affirmer que ce n'était que la continuation de la politique qu'elle avait commencée. Je rappelle qu'il a bien été précisé, d'une part, qu'il s'agissait de mesures d'urgence et que, face à la situation dramatique devant laquelle nous nous trouvons, aucun tabou ne doit exister; d'autre part, que les garanties proposées par le Gouvernement dans ces mesures d'urgence, qui anticipent sur des actions en profondeur, permettront la concrétisation des stages à l'avenir, ce qui n'était pas le cas des plans pour l'emploi proposés initialement, qui se traduisaient souvent pour les jeunes par une attente dans les queues de l'A. N. P. E. six mois ou un an plus tard.

Peut également figurer dans les mesures en faveur de l'emploi le dispositif qui vise à alléger les charges sociales des entreprises afin de compenser le relèvement du S. M. I. C. A cette action directe s'ajoute l'action économique qui la complète. A ce titre, il est prévu d'augmenter les crédits du F. D. E. S. de 3,3 milliards de francs.

Je tiens à insister sur le fait que les populations maritimes ont été sensibles à l'engagement net qui a été pris en faveur de la pêche. Régulièrement, au cours des années précédentes, les professionnels devaient mendier des aides complémentaires, soit pour bénéficier des prêts du F. D. E. S. pour la pêche artisanale, soit pour parvenir à un équilibre d'exploitation en raison de l'ampleur des frais financiers. Aucune politique à moyen terme n'était conduite concrètement et les catastrophes étaient évitées au coup par coup.

Nous considérons que le crédit de 30 millions de francs est significatif de la volonté de donner à la pêche la place qu'elle doit occuper dans l'activité économique de notre pays. Ainsi le ministère de la mer, tant attendu, n'est pas une invention postélectorale mais la traduction d'un choix clair en termes d'institution. Toutefois, ces nouvelles dispositions devront s'articuler très rapidement autour d'un plan, par région, de développement de la flotte de pêche française.

L'article 17 précise que les ouvertures de crédits en faveur du F. D. E. S. sont des opérations à caractère temporaire. Elles devront, dans le prochain budget, s'inscrire dans la durée.

S'agissant de la mer, j'émettrai des réserves que nous avons pu entendre dans nos circonscriptions, sur les dispositions de l'article 7 relatives au doublement des droits qui frappent certains bateaux de plaisance.

L'annonce de cette mesure qui vise à imposer une activité de loisir a surpris les plaisanciers car ils ont le sentiment d'un acte discriminatoire. Ils considèrent que l'imposition d'une activité sportive ne correspond pas à la logique politique que vous nous proposez ailleurs.

**M. Michel Noir.** Vous avez raison !

**M. Jean-Yves Le Drian.** Ils font aussi remarquer que les propriétaires payent déjà des taxes élevées et que le fait de posséder un bateau de plaisance ne saurait constituer à lui

seul la preuve de revenus élevés, d'autant que des milliers de constructeurs amateurs consacrent à la construction de leur bateau une grande part de leur temps libre.

La commission des finances a proposé de modifier l'article 7 en tenant compte de ces remarques. Néanmoins j'estime qu'il est opportun de reprendre la réflexion sur la notion de « signes extérieurs de richesse » ainsi que celle relative au cadre fiscal à imposer aux constructeurs amateurs et à ceux — plus nombreux qu'on ne le pense — qui vivent dans leur bateau à l'année.

Ma conclusion portera sur une considération générale.

Dans des conditions économiques et financières difficiles, le Gouvernement offre aux entreprises de nombreuses facilités pour assurer la relance de l'activité économique et donc de l'embauche.

Les chefs d'entreprise ne peuvent alors valablement invoquer les mauvaises conditions économiques offertes par le Gouvernement pour faire preuve d'« attentisme » en ce qui concerne les investissements et l'embauche.

A la possession ou à la gérance de moyens de production sont attachés des droits, mais également des devoirs. Ceux-ci consistent à développer l'activité de l'entreprise lorsque les conditions nécessaires pour le faire existent. C'est le cas aujourd'hui où les Français sont prêts, non pas comme on l'a prétendu, à relâcher l'effort, mais à travailler pour une meilleure répartition des fruits du travail.

Nombreux sont les chefs d'entreprise qui refusent l'esprit de déroute développé par certains et beaucoup considèrent que les dispositions prises permettront une relance à la fois de l'activité et de l'emploi.

Monsieur le ministre, les choix adoptés dans ce collectif budgétaire correspondent aux engagements annoncés. Nous vous donnons acte de cette volonté politique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Noir.

**M. Michel Noir.** Ainsi, monsieur le ministre, nous assistons déjà à l'impitoyable démaquillage des illusions de mai. Vous avancez aujourd'hui à visage découvert sur le terrain économique et vous avez, depuis le 10 mai, l'anxiété du fossé grandissant entre déclarations et réalités, état de grâce et état de crise de confiance des agents économiques.

Certes, vous ne pouvez savoir déjà — car, il y a encore peu de temps, vous étiez assis confortablement dans les sièges utopiques de l'opposition — qu'une économie ne peut fonctionner qu'à partir de la confiance de ceux qui la font tourner. Hier, vous vous posiez trois questions. Aujourd'hui, nous nous posons trois questions : jusqu'à quand attribuerez-vous au passé ce qui est déjà le fruit de votre gestion ?

**M. Parfait Jans.** Mais vous l'avez fait pendant dix-sept ans !

**M. Pierre Forgues.** C'est scandaleux !

**M. Michel Noir.** Quelle cohérence peut-on trouver dans la nouvelle politique économique qu'exprime ce collectif budgétaire ? Quelles sont les perspectives d'amélioration réelle pour notre économie ?

Première question : jusqu'à quand attribuerez-vous au passé ce qui est déjà le fruit de votre gestion ? (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Pierre Balligand.** Quel aplomb !

**M. Michel Noir.** Il est vrai que le R. P. R. a été critiqué à l'égard de la politique économique conduite par le précédent gouvernement et que nous nous sommes efforcés de formuler des propositions. Mais jamais nous n'avons eu la volonté de déformer la réalité. Nous souhaiterions donc que vous ne présentiez pas uniquement un volet du bilan précédent et que vous ne passiez pas sous silence votre premier bilan.

Vous ne présentez qu'un volet du bilan précédent. Certes, et vous l'avez parfaitement analysé hier devant nous. Une lourde inquiétude pèse sur l'ensemble des indicateurs de l'économie : commerce extérieur, prix, chômage, production industrielle et investissements.

Il est vrai aussi, et vous l'avez reconnu honnêtement hier, que la crise internationale, notamment les dérèglements monétaires, est principalement à l'origine de cette situation. Mais, sans doute auriez-vous pu signaler les signes d'amélioration, à commencer par le début de reprise de la production industrielle, par cer-

taines conséquences positives de la crise du dollar et du deutschmark. Vous auriez surtout pu faire état de l'actif, sujet sur lequel vous avez sauté à pieds joints. Vous auriez, en effet, pu parler du franc et de sa valeur, des quelque 363 milliards de francs de réserve...

**M. Pierre Forgues.** Fictifs !

**M. Michel Noir.** ... de la rupture dans le rythme d'accroissement de la hausse des prix constatée au premier trimestre, des six milliards de francs du fonds d'action conjoncturelle que le Gouvernement n'avait pas engagés en toute honnêteté dans les cinq premiers mois de l'année, enfin des 17 milliards de francs de prêts bonifiés au taux de 10,90 p. 100 et non pas de quelque 15 p. 100 comme c'est le cas aujourd'hui.

**M. Emmanuel Hamel.** Excellent rappel !

**M. Michel Noir.** Mais puisqu'il s'agit de parler de l'actif aussi bien que du passif, votre premier bilan ne saurait être passé sous silence. Il ne s'agit nullement — vous me connaissez assez pour le savoir — d'engager ici un procès d'intention ni de juger à l'emporte-pièce cinquante jours de gouvernement...

**M. Alain Bonnet.** C'est pourtant ce que vous faites !

**M. Michel Noir.** ... mais plutôt d'analyser la brutale rupture de tendance qui, depuis le 10 mai, a entraîné une très nette aggravation de notre situation économique, et d'abord dans le domaine monétaire.

Le 8 mai, le dollar cotait 5,34 francs, il vaut aujourd'hui 5,85 francs ; le yen 2,46 francs, il vaut aujourd'hui 2,56 francs. Le même jour, l'indice de la compagnie des agents de change atteignait 109,8, il est aujourd'hui à 78,9. Début mai, d'après une enquête I. N. S. E. E. conduite auprès de 2 000 chefs d'entreprise, les perspectives d'investissement industriel se situaient à plus 3 p. 100 ; selon la dernière enquête du mois de juin, elles sont tombées à moins 12 p. 100.

Pouvez-vous nous préciser officiellement combien de milliards ont été mobilisés pour la défense du franc par rapport au deutschmark, sans pour autant en éviter la chute ?

**M. Alain Bonnet.** Parce que vous n'aviez rien fait !

**M. Michel Noir.** Le taux de base du crédit est passé de 12,75 p. 100 à 19 ou 19,5 p. 100. Le crédit ménager et automobile atteint des taux records de 26 à 28 p. 100. Enfin, les découverts de trésorerie en banque avoisinent 20 ou 21 p. 100 alors qu'ils se situaient à 14 ou 14,5 p. 100 avant le 10 mai.

Ainsi, l'apurement du passé que vous invoquez n'explique pas la plupart des aggravations sensibles que nous constatons, et nous préférons déjà parler, pour notre part, d'hypothèque sur l'avenir.

Deuxièmement, quelle cohérence peut-on trouver dans la nouvelle politique économique qu'exprime ce collectif budgétaire ?

Les objectifs affichés sont clairs : l'emploi par la relance, la solidarité par l'impôt. Certes, on observe une cohérence avec certaines dispositions antérieures — vous l'avez reconnu hier, monsieur le ministre — d'une part, dans les mesures de soutien à l'emploi puisque vous reprenez l'essentiel des dispositions du pacte pour l'emploi en améliorant certains aspects de durée, de prise en charge, et, d'autre part, par la politique d'aide à l'investissement puisque vous recourez essentiellement à la pratique des taux bonifiés. Mais y a-t-il réellement cohérence entre ce collectif budgétaire et la politique économique ? Ne voyez dans mon propos aucune intention désobligeante à votre égard, monsieur le ministre du budget, mais nous aurions souhaité que le ministre compétent de l'économie et des finances nous expose cette politique.

**M. François Massot.** M. le ministre du budget est compétent !

**M. Michel Noir.** Nous ne voyons qu'un début d'incohérences. Incohérence entre la relance de l'activité économique et la conduite d'une politique monétaire qui pourrait être qualifiée de suicidaire pour les entreprises, tant elle repose sur un monétarisme sauvage digne de Milton Friedman.

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est ce que ne dit pas M. Alphan-dery !

**M. Michel Noir.** Avez-vous déjà vu un gouvernement sous la V<sup>e</sup> République manipuler tant les taux d'intérêt ? Outre les conséquences immédiates pour les entreprises, car l'activité pendant les mois d'été est moindre, celles-ci auront beaucoup de difficultés à obtenir des découverts de trésorerie auprès de leurs organismes bancaires. De façon inquiétante, les Cofedi verront leur rôle dénaturé car ils n'interviendront plus au niveau des plans de restructuration mais ils procéderont en quelque sorte à des avances de trésorerie. Bref, une première incohérence peut être relevée entre la politique monétaire d'asphyxie des entreprises et l'objectif de relance de l'économie.

Cette politique ajoutée à celle conduite dans le domaine du crédit risque d'avoir un effet contraire puisque le surplus de demande suscite notamment par les mesures sociales que vous proposez, risque d'être absorbé beaucoup plus par des produits d'importation que par des produits fabriqués sur le territoire national. En effet, la relance par la consommation passe généralement par l'achat des biens intermédiaires qui, dans une trop forte proportion malheureusement, dépendent de l'étranger.

Deuxième incohérence donc, comment l'objectif de reconquête du marché intérieur pourra-t-il être atteint si l'essentiel de la croissance de la consommation qui repose sur les biens intermédiaires, c'est-à-dire sur l'importation, augmente notre déficit extérieur en créant une inflation importée ?

Troisièmement — M. le rapporteur général l'a noté à juste titre — une relance ne repose que sur deux jambes : la consommation et l'investissement.

Ce collectif privilégie beaucoup plus la consommation que l'investissement. Or peut-on envisager un effet de relance économique durable des entreprises par une manifestation en termes de productivité, donc de compétitivité, face à la concurrence, sans une intervention massive sur l'investissement ?

Nous discernons un troisième facteur d'incohérence dans une politique d'étatisation et non pas d'allègement de la tutelle économique de l'Etat, dans le cadre de nationalisations qui sont perçues, comme vous le savez, par les agents économiques sur la scène nationale comme sur la scène internationale.

A juste titre, M. le rapporteur général vous a interrogé sur les premiers éléments d'une politique industrielle.

Le fameux taux de prélèvement de l'Etat sur l'activité de l'entreprise France de 42,6 p. 100 que nous avons déjà dénoncé ne pourra qu'augmenter compte tenu d'une intervention plus large du secteur public, alors que la plupart des autres pays envisagent de prendre des mesures de lutte contre l'inflation et, surtout, contre la récession en procédant à un désengagement progressif de l'Etat.

On ne peut que regretter, dans ce collectif budgétaire, que l'Etat ne donne pas l'exemple en commençant, lui aussi, par réduire son train de vie. Présentez-vous, en octobre prochain, un programme de réduction des services votés que vous préconisez il y a deux ans dans une proposition de loi importante relative à la réforme des dispositions des ordonnances de 1959 concernant les lois de finances, afin que l'Etat puisse être cité en exemple dans cet effort de solidarité ?

Troisième question : quelles sont les perspectives d'amélioration réelle pour notre économie ?

Deux constatations s'imposent à cet égard : d'abord, une relance dangereuse du processus récession-inflation ; ensuite, les effets dégressifs évidents d'une politique économique à l'envers.

♦ D'abord, il y a relance dangereuse du processus récession-inflation. Nous avons évoqué les risques d'effets inflationnistes de l'ensemble des mesures passant par la relance de la consommation des ménages et donc par une inflation importée. Déjà, certains partenaires sociaux, notamment la C. G. T., dénoncent l'amenuisement sensible des effets réels sur le pouvoir d'achat des premières mesures prises au début du mois de juin et se livrent à un début de surenchère qui, vous le savez, pourrait bien être à l'origine de la relance de la fameuse spirale inflation-prix.

Ensuite, l'essentiel de la politique budgétaire qui nous est présentée, dans la mesure où elle est financée, et c'est naturel, consistera en un pompage de moyens financiers relativement élevés sur le marché financier, alors que les entreprises ont besoin de trouver, sur ce même marché financier, des ressources propres indispensables.

Enfin, et c'est là le point le plus important — ce qui explique peut-être la discrétion avec laquelle vous l'avez abordé hier dans votre exposé initial — cette politique monétaire risque de faire disparaître des entreprises. A cet égard, M. Laignel aurait pu poursuivre la série statistique qu'il citait cette nuit : les chiffres des défaillances et des faillites d'entreprises en mai et juin sont tout à fait parlants et illustrent bien la rupture de rythme que l'on constate.

Dans la mesure où elle risque de faire disparaître bon nombre d'entreprises, quelles conséquences aura cette politique monétaire ?

En premier lieu, elle diminuera l'assiette des impositions, et nécessitera donc de frapper plus lourdement les entreprises qui subsisteront. Par ailleurs, ces défaillances d'entreprises seront naturellement suivies d'une augmentation du chômage. Or la théorie économique moderne, nous le savons, démontre que ce qui est le plus inflationniste aujourd'hui, c'est l'accroissement du chômage et c'est l'accroissement de l'endettement des agents économiques.

Autre élément qui nous fait penser que le processus récession-inflation est dangereusement relancé : la dépense publique n'est pas freinée, l'Etat ne donne pas l'exemple. Combien j'approuve de ce point de vue les remarques discrètes, mais néanmoins fermes, faites hier par le rapporteur général, lorsqu'il s'interrogeait devant nous sur l'utilité, dans un collectif dit de relance, de mesures qui sont finalement des mesures de fonctionnement, qu'il s'agisse de l'école française de Hong-Kong ou de l'achat des locaux de l'ambassade de France à Washington.

Sur ces perspectives d'amélioration, les effets dépressifs de la politique économique seront évidents, et la première manifestation de cet énoncé en est bien évidemment la crise de confiance constatée chez les agents économiques.

Quel pouvoir singulier aurions-nous sur les agents économiques — cela pour répondre à une accusation de la majorité — si, par notre seul discours, nous étions en mesure de créer la déroute et de faire naître une crise de confiance chez les agents économiques ! Ils sont plus de trois millions. Qui, comment imaginer que nous puissions avoir un tel pouvoir sur des décideurs qui ont l'habitude des responsabilités et des échéances de fin de mois.

Il est vrai que la confiance des agents économiques est largement entamée. Il est vrai aussi que la santé des entreprises est menacée. Il est surtout vrai que la crédibilité à l'étranger de l'entreprise France est largement compromise. La politique monétaire en est l'illustration, car l'explication des forts taux d'intérêt pratiqués aujourd'hui réside dans l'objectif de maintenir des capitaux flottants sur le territoire national, alors qu'une partie des capitaux qui, structurellement, se placent sur tel ou tel marché financier a déjà fui notre pays.

Enfin, la création d'un climat de suspicion fiscale à l'égard des agents économiques ne leur redonnera certainement pas confiance. Nous aurons tous noté avec intérêt que, sur les 54 000 emplois publics créés, 4 642 sont des postes d'agent du fisc.

Au total, nous constatons une détérioration brutale, au moment même où les autres économies, principalement celles des Etats-Unis et de l'Allemagne fédérale, commencent à aller mieux — amélioration que traduisent les tendances actuelles de la production industrielle — et surtout conduisent une politique de détaxation des agents économiques à contre-courant de la nôtre.

Si l'on ajoute à cette constatation le fait que nous sommes en présence — c'est vrai et cela fait partie de l'héritage — d'un différentiel d'inflation, comme on aimait à nous le répéter à cette tribune, qui est important, on voit que nous ne sommes pas aujourd'hui en situation de force sur la scène internationale.

Tel est, monsieur le ministre, ce que j'ai appelé tout à l'heure l'impitoyable démaquillage des illusions de mai. Ne nous croyez pas assez mauvais politiques pour ne pas être capables de générosité et de solidarité sociale. Nous en sommes capables et nous l'avons largement prouvé dans le passé. Mais nous savons, par la dure leçon de l'expérience, que pour distribuer plus...

**M. Parfait Jans.** Il faut faire payer les riches !

**M. Michel Noir.** ...il faut produire plus et que, pour produire plus, il faut la confiance des agents économiques. Voilà bien, monsieur le ministre, ce qu'il vous faut regagner, car sans elle la confiance des électeurs est tellement éphémère ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Madame le président, monsieur le ministre, chers collègues, des millions de jeunes, d'enseignants, de parents, fondent de grands espoirs dans la mise en œuvre d'une politique nouvelle d'éducation.

Avec l'élection de François Mitterrand et d'une large majorité de gauche à l'Assemblée, ils souhaitent en finir avec tous les traits négatifs de la politique scolaire du pouvoir ancien. Ils ont raison.

Vingt-trois années de gouvernement de la droite ont en effet porté des coups sérieux au potentiel scolaire et universitaire de notre pays. Ces coups sont inscrits dans les conditions quotidiennes de fonctionnement de l'école et de l'Université et dans la situation actuelle de centaines de milliers de jeunes.

Il est heureux qu'un horizon nouveau s'ouvre pour la formation de la jeunesse, donc pour l'avenir du pays.

Oui, aujourd'hui, il est possible, il est nécessaire que l'école joue un autre rôle dans la société. C'est ce que nous proposons.

Nous voulons une école qui bannisse l'injustice sociale devant l'éducation, une école véritablement liée à la vie, une école pluraliste donnant toute sa dimension positive à la laïcité, une école qui soit l'affaire de tous.

Bref, nous voulons bâtir une autre école pour une autre vie. Ce sera, n'en doutons pas, une œuvre de longue haleine qui ne pourra réussir que si elle est conduite avec le souci de la recherche permanente de l'accord des intéressés, des syndicats d'enseignants et d'ouvriers, des associations de parents, des organisations de jeunesse, des groupements pédagogiques.

Dans cet esprit, nous suggérons que s'ouvre un vaste débat national où nous souhaitons pouvoir apporter nos idées, nos propositions, afin de mettre en œuvre, avec sérieux et détermination, les grandes réformes scolaires pour lesquelles les Français et les Françaises se sont prononcés.

Cette même volonté nous anime pour l'examen du collectif budgétaire.

La prochaine rentrée scolaire est très attendue par tous ceux qui veulent voir se traduire dans les faits les engagements pris lors des deux dernières campagnes électorales et dans le discours programme que le Premier ministre a prononcé lui-même la semaine dernière.

Nous portons une appréciation positive sur les premières mesures prises par le Gouvernement pour la rentrée scolaire et universitaire : création de 11 250 emplois dans l'éducation nationale et titularisation de 3 000 maîtres auxiliaires dans le second degré ; intégration de l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale ; abrogation de mesures antidémocratiques telles que la fameuse « loi Sauvage » ou la circulaire sur les chefs d'établissement ; levée des sanctions contre les militants syndicaux.

De la même façon, et pour l'avoir revendiqué pendant de longues années, nous considérons que l'établissement de critères sociaux et pédagogiques pour l'attribution des moyens nouveaux est un instrument de lutte efficace pour faire reculer les causes des inégalités, des échecs et des retards scolaires.

J'ai souvent fait ici même la démonstration que les besoins scolaires de Gennevilliers ou de Villeneuve-la-Garenne ne sont pas les mêmes que ceux de Neuilly ou de Saint-Cloud.

Il est souhaitable que la concertation à engager avec les intéressés soit la plus décentralisée et la plus rapide possible pour que la rentrée se fasse dans de bonnes conditions et que ces mesures spécifiques soient prises dans le cadre d'une amélioration d'ensemble des conditions de fonctionnement des établissements scolaires.

Nous savons bien qu'il n'est pas possible de résorber le lourd passif du septennat giscardien en quelques semaines ni même en quelques mois. Des questions restent donc posées, qui nous préoccupent.

D'abord, et en priorité, les problèmes sociaux de la rentrée, ceux de la gratuité scolaire et universitaire comme, par exemple, l'augmentation du taux des bourses, l'attribution d'une prime exceptionnelle de rentrée, l'augmentation du montant de la prime de premier équipement.

Les moyens supplémentaires attribués en maternelle et primaire permettront-ils de tenir les engagements pris de reconsidérer la liste des fermetures de classes précédemment prévues et, en même temps, d'alléger les effectifs en primaire et mater-

nelle, d'accueillir les enfants dès deux ans, d'augmenter les moyens pour les groupes d'aide psycho-pédagogique, de renforcer les moyens de remplacement des maîtres sans recours à l'auxiliaire ?

Monsieur le ministre, sur la base des critères de la lettre aux recteurs de M. le ministre de l'éducation nationale, le déblocage de moyens nouveaux en postes nous paraît nécessaire.

J'aborderai maintenant brièvement quelques problèmes du second degré, notamment le grave problème de l'auxiliaire.

Je me félicite de l'engagement pris par M. Savary sur le réemploi. Mais s'il n'est pas créé de postes supplémentaires en fonction de l'arrivée de maîtres titulaires à demi-service et de la suppression des « emplois en surnombre » l'an dernier, n'y a-t-il pas lieu de craindre, pour ces personnels, de graves difficultés à la rentrée ?

Du fait des difficultés liées à l'entrée en seconde cette année, du retard considérable pris dans le secteur des lycées d'enseignement professionnel, les nombreuses listes d'attente pour l'inscription dans ces établissements s'allongent et les conditions d'accueil risquent de poser des problèmes.

Par ailleurs, le faible nombre de postes de professeur d'éducation physique créés dans le collectif permettra-t-il, monsieur le ministre, de tenir les engagements ?

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il faudrait apporter un sang neuf aux équipes en recrutant de jeunes scientifiques et en procédant à une refonte de la liste des habilitations, en concertation avec les parties intéressées.

Si ces questions nous préoccupent, nous savons bien, cependant, je le répète, que tout n'est pas possible tout de suite. Mais nous savons aussi que nous sommes à la veille d'un grand processus de rénovation et de mutation de l'ensemble du système éducatif. Les premières mesures prises par le Gouvernement vont d'ailleurs dans ce sens.

Pour la part qui est la nôtre, nous participerons à ce processus qui placera la prochaine rentrée scolaire sous un jour très nouveau, avec l'espoir de transformations plus profondes et plus durables. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Cambolive.

**M. Jacques Cambolive.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous devons aujourd'hui prendre position sur les aspects agricoles de ce collectif budgétaire, dont le but est de compléter et de réorienter le budget en cours, tel qu'il a été adopté et mis en application.

Les socialistes n'oublient cependant pas que ce collectif n'est qu'un instrument, l'un des outils par quoi passe la mise en place d'une politique agricole équitable et juste. Ils n'oublient pas l'attente et les espoirs du monde paysan, dont on sait son impatience du changement. En effet, les agriculteurs sont laminés par les charges, affrontés à l'effritement de leur revenu, dont chacun comprend qu'il ne peut être redressé par des mesures d'aide conjoncturelles.

Certes, la politique agricole n'est pas l'infirmerie du Gouvernement, mais des mesures transitoires sont nécessaires. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la première des douze propositions du Président de la République portait sur le revenu des agriculteurs, un revenu assuré par le prix des produits. Il s'agit là d'un aspect fondamental du programme de Gouvernement et il est inutile de rappeler que les parlementaires socialistes des régions agricoles et rurales ont été élus sur ce programme.

De là découlent certaines propositions. Notre rôle sera de les voter et de les faire appliquer : office par produit, office foncier, nouveau mode de développement, etc.

Le monde paysan connaît maintenant l'essentiel des grands leviers de notre politique agricole. L'agriculture et les agriculteurs ont à prendre leur place dans les importantes réformes qui s'annoncent pour le pays.

Si les socialistes n'ont pas hésité à dire que l'exploitation familiale est faite de travailleurs indépendants, il faudra bien qu'ils prennent en compte la réduction du temps de travail en agriculture. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie et de freiner le mouvement qui veut que les paysans travaillent toujours plus pour maintenir un revenu toujours modeste. Nous sommes de toute façon, dans ce domaine, bien loin des trente-cinq heures !

En abordant maintenant le grand sujet de la décentralisation, j'affirmerai que ce projet contient des dispositions essentielles pour l'avenir du monde agricole : l'organisation des structures, la réorientation des productions, l'aménagement rural feront davantage l'objet de délibérations régionales. A cette occasion, il faudra bien parler de l'importante question de la réorganisation du Crédit agricole.

Il me paraît nécessaire d'évoquer, à partir d'exemples concrets, la situation que vivent et supportent nos agriculteurs qui sont très inquiets de l'évolution des revenus qu'ils reçoivent.

Les prix européens ont été fixés en 1981 à un niveau qui n'a pas pris en compte l'évolution réelle des coûts de production. Le décalage s'accroît lorsque les mécanismes mis en place ne répercutent pas intégralement cette hausse.

Il y a un mois à peine, la presse annonçait une baisse des revenus agricoles de 6 p. 100. L'évolution des taux d'intérêt américains, les hausses conjuguées du pétrole et du soja aggraveront certainement cette baisse. De plus, ce pourcentage constitue une moyenne qui doit être considérée avec prudence car elle dissimule des disparités importantes entre les agriculteurs.

Des mesures immédiates doivent être prises par les pouvoirs publics. Un premier exemple : pour le lait, le décalage entre le prix inscrit sur les feuilles et le prix promis ne doit plus exister.

J'appelle également votre attention sur le fait que des sociétés de production ne traduisent pas dans leurs prix d'achat les augmentations décidées à Bruxelles.

Enfin, le maintien des délais de paiement trop longs de ces sociétés et des organismes d'intervention aggrave la situation des producteurs.

Il ne me serait pas pardonné de n'avoir pas utilisé les quelques instants qui me restent pour évoquer un autre problème tout aussi aigu que le précédent et qui me paraît appeler une solution d'urgence. La situation est tendue, je dirai même grave.

Les viticulteurs du Midi, plus particulièrement ceux de la région que je représente, souhaitent des mesures immédiates malgré les obstacles qui demeurent encore aujourd'hui. Ils attendent le contrôle aux frontières de la qualité des vins importés, l'arrêt des importations non complémentaires et, enfin, l'application des mécanismes qui permettent le respect d'un prix minimum, en attendant la mise en place de l'office des vins.

Je me permettrai d'ajouter, dans un cadre plus strictement budgétaire que le taux de la T. V. A. sur le vin devrait être ramené au niveau de celui qui est appliqué aux autres produits agricoles.

Telles sont les quelques observations qu'il m'a paru souhaitable de formuler. J'espère qu'elles recevront un écho favorable dans l'intérêt d'une profession qui, aujourd'hui, attend vraiment le changement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Massot.

**M. François Massot.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je vais intervenir de façon générale sur les mesures sociales que le Gouvernement, par ce projet de loi de finances rectificative, entend mettre en œuvre, avec, pour objectif prioritaire — et c'est bien compréhensible — l'emploi.

D'abord, permettez-moi de souligner une fois encore la désastreuse situation économique dans laquelle se trouve notre pays : la France qui, en 1980, jouissait d'une croissance économique supérieure à la croissance moyenne européenne, ne peut plus se prévaloir de ce privilège et doit, aujourd'hui, prendre en compte plus de 1 800 000 chômeurs.

Je sais bien que le gouvernement précédent considérait froidement ces 2 millions de chômeurs à venir comme un simple indicateur économique, niant par là même le gâchis humain et la paralysie sociale qu'ils représentent. Cela, c'était hier.

Aujourd'hui, nous entendons vivre avec d'autres concepts qui intégreront d'autres indicateurs sociaux, traduction qualitative de ce que peut nous apporter le choix de tel type de croissance plutôt que de tel autre.

Donc, ce projet de loi de finances rectificative doit apurer le passé, car chacun connaît les prévisions manifestement trop justes — nous les avons dénoncées — de la dernière loi de finances.

Il doit financer les mesures sociales immédiates, destinées à la relance de l'activité, parce qu'elles augmenteront de 12 milliards environ les revenus des ménages.

Il doit aussi financer la création de 54 290 emplois, un programme de logements sociaux, des mesures d'aménagement du troisième pacte pour l'emploi — car c'est en réalité cela — et quelques mesures attendues comme le début d'exécution du rapport constant, la création de postes pour l'A.F.P.A. et diverses autres associations.

Malgré l'intérêt évident de ces mesures, il n'en demeure pas moins clair que le Gouvernement — et nous le comprenons fort bien — a dû parer au plus pressé face à un bilan extrêmement lourd dans un contexte économique international très grave.

Eh bien ! je vous le dis sincèrement, monsieur le ministre, puisque je m'adresse à vous, qui êtes un ami, je vous donne acte pour ce collectif, mais j'attends beaucoup plus de la prochaine loi de finances.

J'attends qu'elle soit la preuve que la gauche au pouvoir raisonne autrement à travers la véritable réforme de la fiscalité qui nous a été promise pour la rentrée, à travers un véritable programme de redressement.

J'attends que deux dimensions essentielles de notre lutte contre le chômage — la formation professionnelle et la décentralisation — soient appréhendées dans un esprit nouveau.

On ne réduit pas les inégalités, quelle que soit leur nature, sans diminuer les privilèges, car il ne peut y avoir de progrès social sans remise en cause du *statu quo*. Et c'est à nous, mes chers collègues, qu'il incombe de restaurer la loi comme instrument de progrès social.

Les crédits du secrétariat d'Etat à la formation professionnelle pour 1981 avaient augmenté de 7,7 p. 100 alors que l'enveloppe globale qui lui était consacrée progressait de 4 p. 100. Etait-ce sérieux quand l'inflation avoisinait 16 p. 100 ?

Le collectif propose 2 milliards supplémentaires pour l'insertion professionnelle des jeunes, soit plus de 600 000 personnes.

L'A.N.P.E. quant à elle, devra jouer un rôle central dans la nouvelle conception des stages de préparation à la vie professionnelle qui permettront aux collectivités locales — et ceci est une innovation très importante — d'accueillir des stagiaires.

Je dois cependant formuler une réserve : l'A.N.P.E. est-elle en mesure de conduire ces nouvelles orientations alors qu'elle demeure l'objet de tant de critiques syndicales et de déceptions individuelles ? Même avec les 450 emplois supplémentaires que lui attribue le collectif, il ne me semble pas que ce soit là la réforme attendue.

Je me permets d'insister car, vous le savez, plus de 45 p. 100 des chômeurs ont moins de vingt-cinq ans, et la moitié d'entre eux sont des femmes.

Il faut tout faire pour les aider à développer les capacités techniques mais aussi psychologiques qui leur permettront de trouver un emploi.

A cet égard, j'espère que la mission dont M. Schwartz a été chargé, apportera des solutions réellement novatrices.

Puis-je encore regretter tout haut que 5 millions aient été inscrits pour financer une étude « tendant à prévenir les licenciements » et qu'une mesure comparable n'ait pas été envisagée pour le problème de l'aménagement du temps de travail qui, au demeurant, ne semble pas encore faire l'unanimité malgré le rapport Giraudet ?

Je voudrais, pour en terminer, souligner que, si plus de 120 millions sont prévus pour les contrats emploi-formation, vous avez été contraint, par les faits, de porter l'accent sur l'indemnisation du chômage partiel, 220 millions, et la prise en charge des chômeurs en fin d'indemnisation, 175 millions. L'indemnisation du chômage est donc largement prioritaire par rapport aux mesures de relance.

Certes, dans l'immédiat, c'était indispensable. Il n'était pas possible de faire autrement. Pourtant, nous le sentons bien : il faut que nous raisonnions différemment.

La France a dépensé plus de 60 p. 100 de son budget travail de 1981 à l'indemnisation du chômage. D'autres solutions sont envisageables. Par exemple, contrairement à des idées reçues et profondément ancrées, les coûts salariaux, dans notre pays, sont très moyens comparativement à ceux des autres pays industrialisés.

Prenons l'exemple de notre puissant voisin, la République fédérale d'Allemagne : alors que le coût social horaire y est de 20 francs, il est de 15,50 francs en France. De même, une heure de travail « vaut » 48,6 francs en République fédérale d'Allemagne, 39 francs aux Etats-Unis, contre 34,6 francs en France.

Puisque les prélèvements obligatoires sont moins lourds chez nous que dans d'autres pays industriels comparables, nous pourrions les élever d'un point, soit 20 milliards de francs. Voilà qui permettrait de financer des emplois d'utilité collective : troisième secteur, à côté de celui de l'économie de marché et du secteur administratif.

Il faut répondre à des besoins locaux en redonnant aux intéressés, sur leur propre terrain, le pouvoir d'initiative ; il importe d'imaginer une économie plus souple, décentralisée, adaptée à des besoins réels et non pas à des créations artificielles relançant l'inflation en bout de course. Nous mettrons ainsi en place un nouveau type de développement.

D'ailleurs, des travaux fort intéressants élaborés, à l'initiative des syndicats, par les commissions du VIII<sup>e</sup> Plan n'ont jamais été examinés sérieusement par le gouvernement précédent. Il serait opportun de les sortir aujourd'hui de leurs tiroirs.

Quelques mots enfin sur certaines caractéristiques — qu'on ne peut, me semble-t-il ignorer — de notre société : d'une part, la volonté profonde d'assumer ses responsabilités ; d'autre part, la parcellisation du travail.

Nos concitoyens ont prouvé leur désir profond d'exercer pleinement leurs responsabilités dans la vie professionnelle et sociale, mais aussi, à travers leur entreprise, sur la vie économique. On ne peut pas, à la fois, exiger des salariés une prise de conscience des réalités économiques et continuer à les tenir en dehors des instances de surveillance et de décision. A ce propos, le mouvement des radicaux de gauche a déposé, voilà plusieurs mois, une proposition de loi « relative à la participation de l'encadrement et des autres salariés au conseil d'administration et de surveillance des entreprises ». Celle-ci pourrait peut-être servir de base à un projet de loi.

L'autre caractéristique, qui va de pair avec la relance de l'emploi, c'est l'habitude, qui s'installe malheureusement, du « travail en miettes ». Les statistiques tendent en effet à prouver que les employeurs ont de plus en plus souvent recours à ces formes d'emplois précaires pour résoudre leurs problèmes d'effectifs.

En septembre 1979, les fins de contrat à durée déterminée représentaient 29,6 p. 100 du total des inscriptions à l'A.N.P.E. contre 32 p. 100 en septembre 1980 ; 67 p. 100 de jeunes étaient concernés. Quant aux fins de mission d'interim, elles avaient augmenté de 41 p. 100 à la même date.

C'est une réalité que l'on ne peut évidemment passer sous silence même si, je ne le nie pas, le travail temporaire peut participer à la formation professionnelle.

Il est vrai que l'organisation du temps exige des changements fondamentaux, mais j'aimerais pour ma part qu'ils trouvent d'autres expressions.

Tels sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les points sur lesquels je tenais à appeler votre attention.

Encore une fois, ce collectif apporte des solutions immédiates, dont certaines sont déjà novatrices et permettent de répondre à l'urgence. C'est pourquoi je le voterai sans hésiter. Mais j'espère que le projet de loi de finances nous donnera l'occasion d'appréhender de façon radicalement différente les options de notre nation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Charles Millon.

**M. Charles Millon.** Monsieur le ministre, en examinant votre premier collectif budgétaire, on est tenté de dire : *hic rhodus, hic saltus* : là où est la rose, il faut danser. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

Mais gare aux épines ! C'est en effet une drôle de danse à laquelle vous nous conviez. Vous nous avez présenté vos réformes de structures et le « souffle nouveau » qui doit soulever la société française.

**M. André Soury.** Cela vous fait peur !

**M. Charles Millon.** Nous avons déjà pris la mesure des effets de votre politique monétaire et de ses conséquences pour l'ensemble de l'activité économique. Il reste à examiner votre politique conjoncturelle, à déterminer si elle est adaptée à la crise que nous traversons et si elle est compatible avec les orientations que vous avez fixées aux autres instruments de la politique économique.

**M. Guy Bêche.** Le peuple français a dit « oui » !

**M. Charles Millon.** Le « souffle nouveau », vous le savez, messieurs, appelle de notre part de vives réserves et de réelles inquiétudes. Il ne suffit pas de parler de « politique industrielle » pour donner à cette expression un contenu véritable et s'en assurer la maîtrise. Or nous constatons qu'au travers d'un tel débat ce sont les tenants d'une doctrine archaïque qui viennent de triompher. On comprend d'ailleurs que le débat ait fait rage parmi vous, car l'enjeu est de taille.

Comment peut-on sérieusement penser qu'une opération de changement de propriété, dont le coût sera nécessairement élevé, procurera à notre industrie les gains de productivité dont elle a un impérieux besoin ?

Ce ne sont pas les expériences qui manquent pour illustrer le fait que, chaque fois que l'on s'en remet à des mécanismes artificiels et à la bureaucratie au détriment des lois du marché,

de ses exigences et de ses contraintes financières, on aboutit à la faillite ou au fiasco. La société sidérurgique britannique *British Steel*, nationalisée, fait état de 668 millions de livres de pertes en 1980 qui succèdent aux 545 millions de l'année précédente.

**M. Pierre Forgues.** Citez Renault !

**M. André Billardon.** Et Usinor ! Et Sacilor !

**M. Charles Millon.** Ce n'est pas avec de telles mesures, monsieur le ministre, que vous parviendrez à adapter notre industrie aux nouvelles conditions du monde. Ce n'est pas ainsi que vous moderniserez notre appareil industriel et que vous le rendrez plus compétitif.

Illusoires, inadaptées et dangereuses sont donc les solutions que vous nous proposez pour la politique industrielle.

Anachronique est votre politique monétaire. Au lendemain de l'élection présidentielle, la baisse rapide du franc vous a contraint à resserrer l'encadrement du crédit, à renforcer le contrôle des changes et à vous lancer dans la spirale ascendante des taux d'intérêts.

Ces mesures auxquelles vous avez été contraint témoignent du degré de confiance qui vous est accordé. Mais plus extraordinaire encore sera l'effet déflationniste qu'elles vont occasionner, pesant ainsi sur le fonctionnement et l'existence de bon nombre d'entreprises françaises qui viennent de connaître, ces dernières semaines, une nouvelle détérioration de leur situation financière.

**M. Didier Chouat.** Grâce à qui ?

**M. Charles Millon.** Anachronique et paradoxale, car de tels objectifs sont largement incompatibles avec les objectifs de croissance et la volonté de relance que vous affichez sans cesse, ainsi qu'en matière d'emploi.

Comment, en effet, rendre compatible la défense de notre monnaie, telle que vous la concevez, avec une volonté de relance passant par la réduction de la durée du travail, l'accentuation des transferts sociaux, c'est-à-dire autant de mesures qui se traduiront par un recours démesuré à la planche à billets, provoquant une hausse considérable de notre stock de monnaie et un alourdissement insupportable de la charge de l'impôt ?

Autres errances en matière fiscale : si l'on a compris le principe fondamental de votre politique — prendre plus aux uns pour donner plus aux autres — on ne sait toujours pas sur quoi celle-ci sera fondée. Quelles sont vos intentions ? Taxer les revenus, taxer la dépense, taxer le capital ou... taxer les troïs ?

Vous renvoyez toutes ces questions à plus longue échéance, avec aujourd'hui des recettes dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles ne sont pas originales.

Vous faites ainsi peser sur l'ensemble des contribuables la majoration de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Une telle contradiction a d'ailleurs été relevée par nos collègues socialistes, membres de la commission des finances, puisque, en commission, ils avaient déposé un amendement de suppression de cette mesure.

Vous vous attaquez au régime des donations-partage, mécanisme qui facilite la diffusion des patrimoines et, à ce titre, touche l'ensemble des Français et, vous le savez bien, le monde rural et les petites et moyennes entreprises.

Vous nous donnez d'ailleurs, dans ce collectif budgétaire, un réel avant-goût d'une telle politique, profitant de la bonne gestion budgétaire de vos prédécesseurs. Ainsi se trouve inscrite, sans contrepartie financière, une part de la masse des liquidités que vous injectez dans l'économie sous forme de transferts sociaux, dont nul ne saurait contester le bien-fondé, mais dont le bénéfice sera largement illusoire. Que représenteront la hausse du S. M. I. C. et des prestations sociales ainsi majorées face à une hausse des prix qui, en fin d'année, sera, vous le savez, supérieure à 15 p. 100 ?

Quelle sera la capacité de réaction de notre économie qui est caractérisée par une forte poussée inflationniste au moment où nos partenaires maîtrisent la leur ?

Vous affichez par ailleurs votre souci de rétablir la situation de l'emploi. Objectif 1984 ! Souci légitime mais qui repose uniquement sur vos intentions de relance.

C'est oublier, monsieur le ministre, les conséquences néfastes et douloureuses d'une politique de *stop and go* qui a largement contribué à ruiner un pays voisin, la Grande-Bretagne.

Politique de relance encore dont les effets ont pu être mesurés, aux U.S.A., avec le plan Carter. C'est bien la situation de l'emploi qui a conduit M. Carter à opérer une relance artificielle

de l'économie, en créant, tout comme vous, mais à plus grande échelle, des emplois improductifs. Une telle politique a conduit à une nouvelle et formidable poussée de l'inflation dont nous subissons encore, à l'heure actuelle, les effets.

La question est donc ainsi posée : doit-on combattre directement le chômage, comme vous l'avez laissé croire, avec des intentions évidentes, ou bien faut-il poursuivre un effort de rétablissement économique permettant de dégager une croissance durable et saine, condition préalable à toute solution profonde du problème de l'emploi ?

Vous avez votre réponse ; nous avons la nôtre, et nous ne saurions vous suivre sur un terrain qui, malheureusement, conduira notre pays à de nouvelles difficultés.

Nous savons combien les incertitudes qui pèsent sur la situation internationale suffiront à montrer aux Français le caractère factice et illusoire de votre volonté de doper la croissance. Quels qu'en soient les effets à court terme, le poids de nos contraintes énergétiques, la nécessité impérieuse de contrôler et de réduire la hausse des prix, la compétitivité de notre industrie liée au sort de nos investissements sont autant de facteurs indispensables avec lesquels il vous faudra désormais compter et dont tout décret sur la croissance et l'emploi ne saurait, hélas pour notre pays, faire abstraction. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à Mme Chepy-Léger.

**Mme Annette Chepy-Léger.** Mes chers collègues, « l'habitat et le cadre de vie seront terre d'élection de la nouvelle citoyenneté, comme ils seront terre d'élection de la décentralisation », a déclaré Pierre Mauroy, mercredi dernier. Conformément à cette volonté, le collectif qui nous est soumis marque déjà une réorientation profonde de la politique conduite en faveur du logement et du cadre de vie.

En attendant le projet de budget pour 1982, et les projets de réforme déjà annoncés par le Gouvernement, comme le texte sur le statut des locataires, à la session d'automne, je voudrais insister sur le logement.

Abandonnée de plus en plus aux lois du marché, la politique du logement se caractérisait financièrement par un désengagement progressif de l'Etat, par une diminution très inquiétante du nombre des logements mis en chantier et par l'accroissement de la disparité entre ceux-ci et les logements terminés : 400 000 mises en chantier en 1980, contre 549 000 en 1974 ; 378 000 logements terminés en 1980 contre 500 000 en 1974.

Ce collectif a pour premier mérite d'amorcer une relance de la construction grâce à une nouvelle autorisation de programme de plus de 2 milliards de francs correspondant à la mise en chantier de 50 000 logements supplémentaires, ce qui devrait permettre de relancer l'activité dans le secteur du bâtiment.

Je souhaite appeler votre attention sur le problème que pose cette relance.

En effet, la durée hebdomadaire du travail des ouvriers du bâtiment a très sensiblement diminué au cours des dernières années. Elle est tombée de quarante-huit heures en 1974 à quarante-deux heures en 1980. On peut donc se demander si la relance se traduira par un accroissement des heures de travail ou par des embauches, solution bien évidemment préférable. D'ailleurs, il convient aussi de le préciser, les professions du bâtiment restent peu attractives, qu'il s'agisse des salaires, des conditions de travail ou de l'insuffisante qualification professionnelle.

Les mesures prises s'accompagnent d'une revalorisation de l'aide personnalisée au logement d'environ 25 p. 100 pour le logement locatif et de 60 p. 100 pour les programmes d'accès à la propriété financés après le 1<sup>er</sup> juillet 1981. Encore faudrait-il, pour que ces mesures sociales trouvent leur pleine efficacité, que les hausses des loyers restent raisonnables, aussi bien dans le secteur social que dans le secteur non réglementé.

Le second point marquant répond à une préoccupation constante des élus socialistes et du mouvement H. L. M. : il s'agit du développement de la politique d'amélioration de l'habitat existant, en particulier dans le secteur du logement social.

L'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat existant ne sera plus suspendue, comme c'était le cas jusqu'à maintenant, à l'obligation de contribuer au Fonds national de l'habitat. On devrait aboutir ainsi à une consommation rapide des dotations déjà votées, auxquelles s'ajouteront des crédits pour un contingent de 25 000 logements H. L. M. supplémentaires, contre 56 000 dans le budget initial.

Ces mesures favoriseront les économies d'énergie, et elles devraient permettre de freiner la progression extrêmement rapide des charges de chauffage, qui atteignent des niveaux de moins en moins supportables dans le secteur social.

Enfin, je me réjouis de la création de près de 1300 postes dans les directions départementales de l'équipement et de la régularisation de la situation de plus de 13 000 personnes employées tant par l'administration centrale que par les services extérieurs et jusqu'à présent sans emploi budgétaire.

Cette partie du collectif présente donc une série de mesures extrêmement positives. Elle recueille la totale approbation des élus socialistes.

Pour conclure, je souhaite simplement rappeler qu'il est nécessaire d'aller plus avant. Le Gouvernement s'est déjà engagé, et je m'en réjouis, à présenter, à l'automne, un projet de loi sur les droits des locataires, en attendant les réformes foncières et financières indispensables à la mise en œuvre d'une nouvelle politique du logement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**Mme le président.** La parole est à M. Gissingier.

**M. Antoine Gissingier.** Monsieur le ministre, mes remarques porteront sur les mesures en faveur de l'emploi.

La Communauté économique européenne compte actuellement huit millions de demandeurs d'emploi ou de chômeurs. En France, vous l'avez reconnu vous-même, et nous le constatons tous, le chômage touche à présent plus de 1 800 000 personnes. La situation risque, hélas, de s'aggraver encore dans les mois à venir car notre production intérieure brute continue à diminuer, ainsi que notre production industrielle. Les offres d'emplois sont en diminution constante, sauf, naturellement, pour ce qui est des emplois dans la fonction publique. En outre, l'inadaptation de la formation, c'est-à-dire de l'offre à la demande, continue à se faire sentir.

Pour lutter contre ce fléau qu'est le chômage, trois « pactes pour l'emploi » avaient été mis en place dans le passé. Rapporteur de deux d'entre eux, j'avais déclaré au mois de juin 1979 que les mesures à caractère temporaire — contenues, par exemple, dans le troisième pacte — destinées à faciliter l'insertion de nos jeunes devraient être remplacées par des mesures structurelles susceptibles de fournir une solution stable. Il fallait s'inspirer, par exemple, de la politique de certains pays socialistes, comme la République fédérale d'Allemagne.

Or, je le constate avec une certaine ironie, mais aussi quelque satisfaction, la politique des « pactes », rejetée à trois reprises par l'ex-opposition du parti communiste et du parti socialiste, se justifie aujourd'hui. Mais, selon le dicton : « Quand deux disent la même chose, ce n'est pas la même chose » ! J'ai analysé les dispositions en faveur de l'emploi contenues dans ce projet de collectif et je n'y ai pas trouvé les anciennes propositions préconisées au nom du parti socialiste par notre collègue M. Delehedde. Par exemple, en ce qui concerne l'exonération des charges sociales, il n'y a pas : l'obligation de conclure des contrats à durée indéterminée ; la suppression de l'article 2 de la loi de janvier 1979, selon lequel les apprentis ne sont pas pris en compte pour le calcul du seuil fiscal et social de dix salariés ; la limitation du champ d'application de l'exonération des cotisations pour les employeurs ayant déjà bénéficié des « pactes pour l'emploi » antérieurs. Ces propositions auraient rendues inutiles, il est vrai, les mesures en faveur de l'emploi.

Les stages pratiques, dont la suppression avait été sans cesse demandée par le parti socialiste, sont maintenus. A la vérité, leur nombre sera limité par rapport aux objectifs de la campagne 1980-1981 : 50 000 entre les mois de juillet 1981 et de juillet 1982, au lieu de 120 000 pour la période précédente.

Cependant, votre projet, monsieur le ministre, n'a pas pris en compte les anciennes propositions du parti socialiste tendant à assurer, par exemple, certaines garanties aux stagiaires pour les rémunérations ou le contrat à durée indéterminée. Je pourrais citer d'autres amendements du groupe socialiste tombés dans les oubliettes.

En revanche, le Gouvernement a conservé l'esprit du « troisième pacte pour l'emploi », notamment en ce qui concerne les aides aux employeurs, en y introduisant de légers aménagements : l'allongement du délai, porté de un à deux ans, après la fin des études ou du service national, retenu pour la définition des jeunes dont l'embauche permet de bénéficier de l'exonération de la moitié des cotisations patronales de sécurité sociale ; la suppression de la prime de 8 000 francs pour l'embauche des chômeurs de quarante-cinq ans et plus, remplacée par une exonération de la moitié des cotisations patronales de sécurité sociale ; l'extension des stages pratiques aux collectivités locales ; la

prorogation des exonérations de charges sociales et de la prime pour le premier emploi en ce qui concerne les artisans ; la prorogation, jusqu'au 31 décembre 1982, de l'aménagement du seuil financier de dix salariés.

Maintenant j'analyserai les mesures destinées à assurer l'insertion directe des jeunes sous contrat de travail de droit commun : embauche avec exonération et contrats emploi-formation.

Votre objectif, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1981 au 30 juin 1982 est, sauf erreur de ma part, monsieur le ministre, de 622 000 bénéficiaires. Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1980 au 30 juin 1981, il y avait eu 535 000 bénéficiaires. Ce résultat était satisfaisant, étant donné la situation très difficile, contrairement à ce qui a été affirmé par un des rapporteurs.

Les efforts prévus concernent essentiellement l'exonération pour l'embauche des jeunes et autres catégories — 280 000 espérés contre 127 000 obtenus ; l'exonération pour les apprentis — 125 000 espérés contre 144 000 obtenus ; la politique des contrats emploi-formation — combien critiquée il y a encore quelques semaines — 100 000 espérés contre 64 700 obtenus ; la politique des stages de formation : 55 000 espérés contre 38 900 obtenus.

Quant à l'effort financier pour atteindre l'objectif des 622 000 bénéficiaires, une somme de 6 milliards 808 millions est prévue, dont 1 milliard 397 millions dans ce collectif. Voici les principales dépenses : pour financer l'aide aux employeurs pour l'exonération, 2 milliards 750 millions ; pour les contrats stage-formation, 1 milliard 725 millions ; pour les stages de formation professionnelle, 1 milliard 478 millions.

A titre indicatif, il est bon de rappeler que le premier pacte pour l'emploi, qui intéressait 550 000 personnes, avait coûté 5 milliards à l'Etat et 2 milliards aux entreprises.

Cependant, ce projet m'oblige à formuler quelques réserves, monsieur le ministre. Il prévoit la création de 54 000 emplois, surtout dans la fonction publique. Ils sont certainement nécessaires mais, il faut le reconnaître, ils devront tous être pris en charge par la collectivité nationale.

J'ai peur qu'en suivant des idéaux politiques, qui semblent primer sur l'efficacité économique, notre appareil de production ne soit sacrifié. Le problème de notre économie, aujourd'hui, et demain plus encore, c'est d'abord un développement des exportations pour pouvoir payer ce que nous achetons à l'étranger. La reprise de la vente d'armes à la Libye annoncée ce matin est un exemple. Notre pays devra ensuite lutter constamment contre l'inflation afin de maintenir notre compétitivité et de préserver le pouvoir d'achat. La politique de rigueur qu'entend suivre le Gouvernement doit, à mon avis, se consacrer en priorité à la création d'emplois productifs de richesses dans l'industrie, le commerce et l'artisanat.

Voici maintenant quelques questions.

L'enseignement par alternance, en usage en Allemagne fédérale, sera-t-il mis en place, comme prévu par une loi récente ?

Quel rôle accorderez-vous à l'agence nationale pour l'emploi dans le placement des jeunes ayant suivi un des stages prévus ?

Les mesures d'aide aux employeurs formant des apprentis risquent de n'être que du « saupoudrage ». L'aide destinée à compenser l'augmentation du S. M. I. C. varie de 20 à 80 francs par mois : elle pourrait être remplacée par des incitations nouvelles à l'embauche et s'adresser, par exemple, aux employeurs embauchant des jeunes qui ont suivi des stages pratiques.

L'A. F. P. A. va bénéficier de 300 emplois nouveaux. Il serait bon d'élaborer un plan d'ensemble pour les affectations, la priorité étant accordée aux secteurs « porteurs d'emplois ».

Je regrette l'absence de crédits d'investissements supplémentaires pour l'A. F. P. A., si nécessaires pour rénover ou créer des locaux d'hébergement et d'accueil, en particulier pour les stagiaires féminines. Ce problème pourrait être revu, j'en suis certain, dans le projet de budget pour 1982.

Enfin, est-il utile de maintenir dans ce collectif l'article 23 concernant le maintien du 0,2 p. 100 ? Je me le demande. Cette disposition ne procure aucune ressource nouvelle pour 1981. Pour 1982, c'est un autre problème.

En conclusion, je ne considère pas que les mesures du « troisième pacte », légèrement corrigées, peuvent être « des mesures pour camoufler le chômage des jeunes, en fournissant une main-d'œuvre bon marché au patronat », ainsi que le déclarait M. Bèche le 19 juin 1979.

**M. Christian Nucci.** Vous avez de bonnes lectures, mon cher collègue.

**M. Guy Bèche.** En effet.

**M. Antoine Gissingier.** De même M. Delehedde, estimait — encore une bonne lecture — que ces mesures ne constituent qu'« un alignement presque intégral sur ce que demandait le C.N.P.F. » et « un palliatif sans envergure, un mince filet de fumée qui se voudrait rideau pour masquer les difficultés qui touchent notre pays ». Je ne suis évidemment pas de cet avis.

Je souhaite de tout cœur, comme vous tous, que les mesures proposées constituent l'amorce d'un retour aux conditions du plein emploi. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Christian Nucci.** C'est gentil. (*Sourires.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Bertile.

**M. Wilfrid Bertile.** Mes chers collègues, l'onde de choc créée par l'élection de M. François Mitterrand, le 10 mai dernier, s'est propagée jusqu'aux rivages de l'outre-mer.

**M. Pierre Forgues.** Très bien.

**M. Wilfrid Bertile.** On mesurera les changements survenus ces dernières semaines si l'on se rappelle que, dans l'ancienne assemblée, l'opposition ne comptait dans ses rangs que deux des dix-sept députés d'outre-mer. La nouvelle majorité en comprend sept, sans compter deux députés susceptibles de s'y apparenter.

C'est une première victoire.

Désormais, là-bas aussi, on pourra promouvoir une autre politique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Christian Nucci.** Très bien.

**M. Wilfrid Bertile.** Des trois roses — trois symboles — que le Président de la République, François Mitterrand, a déposées, lors de sa prise de fonction, au Panthéon, l'une était pour le tombeau de Schoelcher qui, en 1848, abolissait l'esclavage dans les colonies, libérant, à la Réunion, 60 000 personnes sur 106 000.

La date anniversaire de cette révolution sociale doit devenir, ainsi que l'a déclaré aux Antilles le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, M. Henri Emmanuelli, un jour férié, chômé et payé dans les départements d'outre-mer.

Aujourd'hui, ainsi que l'a rappelé le Premier ministre, Pierre Mauroy, le droit à l'autodétermination des peuples reste souvent bafoué, tandis que l'intolérance, l'ignorance et la misère demeurent le lot quotidien de la plus grande partie de l'humanité.

Dans les départements d'outre-mer, ce « tiers monde » interne à la France, la situation laissée par la droite est grave : sous-développement économique, inégalités sociales, spécificités culturelles ignorées, voire combattues, chômage qui frappe plus de 30 p. 100 de la population active, vie plus chère d'au moins une fois et demie par rapport à la France métropolitaine, misère pour le plus grand nombre, à tel point qu'à la Réunion les trois cinquièmes de la population bénéficient de l'assistance médicale gratuite. Et, sur 103 000 logements, 60 000 sont à réaménager ou à reconstruire entièrement.

Le rapport de la commission chargée d'établir l'état de la France au mois de juin 1981 doit être consacré pour une large part à l'outre-mer afin d'établir un constat exact et faire apparaître l'immensité de la tâche à accomplir.

En entendant, hier soir, certains de nos collègues de l'opposition, imbus de leur science, faire étalage de leur savoir et critiquer les mesures préconisées par ce collectif, nous nous interrogeons : ils s'avouaient si compétents, et ce que nous proposons paraissait si intrinsèquement mauvais, que nous avions envie de leur demander pardon de les avoir chassés du pouvoir, pardon d'avoir gagné ! (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Outre-mer — mais est-il nécessaire d'aller si loin — ils trouveraient des motifs à faire preuve de plus d'humilité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Didier Chouat.** Ils ne savent pas ce que c'est !

**M. Wilfrid Bertile.** Les responsables de l'île de la Réunion sont confrontés à des difficultés conjoncturelles graves, par exemple la fixation d'un prix rémunérateur de la canne à sucre : les prix sont actuellement fixés si bas qu'ils ont provoqué la grève de la récolte, l'arrêt des usines depuis le 1<sup>er</sup> juillet et, hier, des manifestations de planteurs.

La liste des autres problèmes à régler au plus vite serait trop longue à énumérer si on la voulait exhaustive, depuis l'insuffisance des effectifs dans les services publics, les retards dans

la mise en place des financements du F.E.O.G.A. ou la réparation des dégâts causés à la voirie par le cyclone *Hyacinthe* depuis le mois de janvier 1980, jusqu'à l'aide aux entreprises locales en difficulté, la place des départements d'outre-mer dans l'accord multifibres en discussion, les problèmes de la prochaine rentrée scolaire, ou les incertitudes planant sur la réalisation de certains équipements déjà programmés, en passant par l'insertion des jeunes dans « la vie active » et l'extension aux départements d'outre-mer des lois sociales prises en faveur de la population de la France métropolitaine.

Les questions de fond sont encore plus ardues. Les départements d'outre-mer en général, la Réunion en particulier, peuvent se définir comme la résultante de trois éléments qui s'interpénètrent : un milieu tropical, une histoire coloniale vieille de trois siècles et une intégration récente dans le monde industriel par la départementalisation. La nature permet des productions agricoles et piscicoles méconnues par les instances nationales et communautaires ; elle peuple nos départements de populations ethniquement composites et les place dans un environnement international particulièrement sensible, aussi bien dans la mer des Caraïbes que dans l'océan Indien.

Le passé colonial a laissé de nombreuses séquelles : structures foncières socialement injustes et économiquement inefficaces ; situations de monopole dans le commerce extérieur et les transports maritimes et aériens ; industrialisation embryonnaire.

Quant à la politique de la départementalisation, elle a étendu outre-mer une société de type industriel, mais elle a été dévoyée par l'accentuation de la recherche du profit, considéré comme le seul moteur de la croissance économique.

Une politique nouvelle et adaptée se révèle donc nécessaire et urgente pour rattraper les retards dans les équipements et compléter la couverture sociale afin de faire disparaître les disparités existant entre Français selon qu'ils habitent la France métropolitaine ou l'outre-mer. Il convient également de s'ouvrir sur l'environnement géographique, de mettre en œuvre une véritable politique de développement, et non la politique de simple croissance que voulaient les gouvernements précédents. Les spécificités culturelles doivent pouvoir s'exprimer librement. Tels sont les grands axes d'une politique de changement que la population appelle de ses vœux.

Ce collectif représente un premier pas dans ce sens, s'il est encore limité. Le projet de loi sur la décentralisation ouvrira d'autres perspectives. Puisse l'année 1981 être à la hauteur de l'année 1848 afin que les habitants des départements d'outre-mer puissent développer leurs îles et leurs territoires dans la dignité, la solidarité et la responsabilité retrouvées ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**Mme le président.** La parole est à M. François d'Harcourt.

**M. François d'Harcourt.** Mes chers collègues, bien que j'appartienne à l'opposition, je ne monte pas à cette tribune en opposant systématique. Je pense, en effet, que le vrai débat démocratique doit faire la part des critiques et des propositions. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Les mesures sociales qui ont été prises par le Gouvernement étaient souhaitables et souhaitées. Nos divergences, cependant, se situent au niveau du financement.

L'augmentation du S.M.I.C., qui était nécessaire et réalisable, a été essentiellement financée par un accroissement des charges des entreprises françaises, évalué à 62 milliards de francs environ. Cette charge supplémentaire se fait lourdement sentir à un moment où les entreprises connaissent les difficultés que nous savons. Elle risque de freiner l'investissement et, par voie de conséquence, d'être un élément d'accroissement du chômage.

Les mesures en faveur des plus défavorisés, des personnes âgées et des familles nombreuses, étaient également souhaitables, mais vous espérez les financer, de même que les mesures sociales que vous prendrez ultérieurement, dans le cadre d'une relance de la consommation. J'ai personnellement le sentiment — et je ne suis pas le seul — que la relance de l'économie par la consommation est un élément d'inflation.

**M. Christian Nucci.** Depuis quand ?

**M. François d'Harcourt.** Les tendances inflationnistes seront ainsi renforcées, alors qu'il faudrait tenter d'y échapper. Une masse salariale de 30 milliards de francs gonflera le marché sans contrepartie du côté de l'offre car le développement de l'appareil de production n'aura pas suivi.

**M. Parfait Jans.** Toujours la ceinture !

**M. François d'Harcourt.** Le financement de ces mesures sociales doit être assuré, mais je préfère de beaucoup une relance par l'investissement à une relance par la consommation.

**M. Christian Nucci.** Ce n'est pas incompatible !

**M. François d'Harcourt.** En effet, l'accroissement de l'investissement permet d'augmenter l'offre de produits et les exportations. Sans mettre le moins du monde en cause ces mesures sociales, qui s'imposaient, j'aurais préféré que leur financement soit réalisé dans le cadre d'une relance de l'économie par l'investissement plutôt que par un appel au marché intérieur.

En effet, ce marché ne comporte pas seulement des produits français : on y trouve aussi ceux de la Communauté, qui concurrencent les nôtres, sans parler de ceux qui proviennent des pays « hors Communauté », qui sont proposés à des prix infiniment moins élevés que les produits français correspondants. Or nul ne pourra jamais empêcher une famille française de choisir, entre deux produits sensiblement identiques, celui qui viendra de Hong-Kong ou de Singapour s'il est moins cher et de le préférer au produit fabriqué par les entreprises françaises.

S'agissant des moyens financiers dont vous allez avoir besoin dans les années à venir pour mettre en œuvre les mesures qui figurent dans le projet socialiste, vous avez le sentiment qu'il vous sera possible de mener de pair une politique économique qui vous permette de satisfaire vos ambitions sociales et une politique de nationalisation. Or il est incontestable que les nationalisations constituent un frein.

Je comprends parfaitement qu'un parti politique de l'importance de votre ait une doctrine, une philosophie économique. Mais, compte tenu des difficultés intérieures et internationales que vous rencontrez, est-ce bien le moment d'ajouter à vos soucis les charges supplémentaires qui résulteront de l'indemnisation des actionnaires des entreprises nationalisées et de la nécessité de compenser les moins-values de recettes qui découleront de ces nationalisations, puisque ces entreprises ne seront plus soumises à l'impôt sur les sociétés ?

Face à ces trois préoccupations que je viens d'exprimer, j'exposerai rapidement des dispositions générales et des mesures spécifiques qu'il me semble personnellement souhaitable de prendre et que j'ai déjà eu l'occasion de proposer il y a quelques années.

Dans les dispositions générales figurent la relance de l'économie par l'investissement, plutôt que par la consommation ; la réduction des charges et des impositions pour les entreprises, mesure classique utilisée par de très nombreux pays industrialisés depuis une quinzaine d'années. C'est un remède miracle qui a fait ses preuves pour les économies malades et qui permet au Trésor public de récupérer en fin d'année les avances consenties aux entreprises en début d'année. Enfin je préconise la réduction des dépenses publiques, notamment des dépenses improductives.

Quant aux mesures purement spécifiques, elles ne sont pas négligeables : la suppression des freins à l'embauche, l'aménagement des règles fiscales de transmission des entreprises, la réévaluation des bilans avec effet fiscal, afin que les entreprises ne continuent pas à payer des impôts sur des bénéfices fictifs, la révision de la carte des aides pour permettre aux entreprises des régions les plus défavorisées d'embaucher et bien d'autres.

Tout cet arsenal de mesures que nous souhaitons voir utiliser pourrait considérablement vous aider dans la politique que vous menez.

Je suis persuadé que l'économie de ce pays, comme toute économie, repose sur la vitalité et la prospérité de ses entreprises, qu'elles soient agricoles, industrielles, maritimes ou commerciales. Dans l'état actuel des choses, l'entreprise doit être considérée comme l'outil sacré de la nation qu'il faut protéger pour préserver à la fois notre économie et notre pays tout entier.

**Mme le président.** La parole est à M. Vennin.

**M. Bruno Vennin.** Mon intervention portera principalement sur les problèmes du travail et de l'emploi.

La situation actuelle est connue ; je ne la décrirai pas longuement : chômage, droits des travailleurs bafoués, conditions de travail difficiles, voilà des réalités suffisamment éloquentes pour expliquer très largement l'échec politique de l'ancienne majorité.

Le chômage ne se traduit pas seulement en une succession de chiffres, mais en des situations vécues dans l'anxiété par ceux qui en sont les victimes et par ceux qui, de plus en plus nombreux, sont menacés de le devenir. Il apparaît désormais — alors que tel n'était pas le cas dans les années 1950 et 1960 — comme un phénomène de société auquel nous ne nous habituons pas et auquel il ne faut pas s'accoutumer.

Avant de siéger sur les bancs de l'Assemblée nationale, mes responsabilités d'élu local me permettaient de ressentir chaque jour à Saint-Etienne cette angoisse du chômage qui pèse sur la population de notre pays. C'est pourquoi François Mitterrand, au cours de la campagne présidentielle, et le parti socialiste durant celle des élections législatives, ont fait de la lutte pour l'emploi leur objectif prioritaire. La nécessité de résoudre ce problème impose un changement de perspective ainsi que vous l'avez justement souligné, monsieur le ministre du budget.

Si les grands équilibres portent sur le franc, sur l'évolution de la production, sur la balance des paiements ou sur celle des comptes, ils concernent également l'emploi. En effet, retrouver le chemin du plein emploi c'est également retrouver celui des grands équilibres, d'une politique de développement et de plus de justice sociale. A cet égard, les solutions sont encore devant nous. La politique de plein emploi reste à mettre en œuvre et les améliorations sont seulement esquissées dans le collectif budgétaire qui, ainsi que son nom l'indique, se contente de rectifier la situation sans changer les mécanismes.

Ces messieurs de l'opposition ont bercardé à propos du pacte pour l'emploi. Il est pourtant clair que nous ne pouvions pas inventer de nouveaux procédés pour revitaliser l'emploi dès notre accession à la gestion du pays alors que nous subissons les conséquences d'une politique appliquée depuis fort longtemps.

Messieurs de l'opposition — je m'adresse à des bancs vides, mais leurs titulaires pourront lire le compte rendu — ne vous pressez pas de juger notre politique, car elle n'est qu'amorcée. Les solutions à moyen et à long terme résident dans une politique économique, financière et industrielle dont les premiers éléments sont progressivement mis en place. On ne saurait juger notre action en se fondant uniquement sur les mesures qui figurent dans le collectif budgétaire.

L'opposition — je le déplore — s'arrête souvent à la paille des mots au lieu d'aller jusqu'au grain des actes. La paille des mots serait, selon elle, le collectivisme, la bureaucratie — comme si elle n'était pas déjà le fruit de leur gestion — ou encore un prétendu laxisme économique. Tous ces slogans n'ont en rien permis à l'actuelle opposition de rétablir sa situation politique. Ses tenants les ont répétés après le 10 mai ; ils ont continué après le 21 juin, et si certains ont eu des doutes à ce moment-là, les débats auxquels j'ai assisté depuis le début de la session montrent que tous n'ont pas retenu la leçon.

Le grain des actes ce sont la solidarité nationale — avec la revalorisation des allocations familiales, du S.M.I.C., du minimum vieillesse — la rigueur monétaire et financière et les engagements pris pendant la campagne électorale et tenus par le Gouvernement.

Notre politique c'est, en effet, la création d'emplois publics, la relance de l'activité économique par la consommation, la création indirecte d'emplois dans le secteur privé grâce à la relance et à un nouveau partage du travail. Elle prévoit de créer des emplois dans les hôpitaux, dans l'éducation nationale, à l'agence nationale pour l'emploi, de mettre en œuvre des réformes de structure et de redéployer les missions et les objectifs de ces institutions et des services publics. Lorsque nous en arriverons là, nous serons au cœur du sujet.

La politique de l'emploi que mettent en œuvre les socialistes, ne peut être séparée des divers aspects d'une politique économique et sociale globale dans laquelle jouent un rôle important la réduction de la durée du travail, l'abaissement de l'âge de la retraite, la modification de l'assiette des cotisations sociales et du financement de la sécurité sociale, la conquête de nouveaux droits pour les travailleurs, la révision de l'établissement des contrats de travail.

Dans cet esprit, les remarques que je formule valent plus pour l'avenir, pour le projet de budget pour 1982, que pour le collectif, même si elles s'appuient sur l'analyse que nous en faisons. Elles sont plus qualitatives que quantitatives.

Dans un marché du travail atone et, à certains égards, amorphe, on note depuis longtemps une inadéquation entre l'offre et la demande et il n'est pas rare que des entrepreneurs prétendent vouloir embaucher mais ne pas trouver de main-d'œuvre adéquate. Cette situation découle de la très mauvaise maîtrise du fonctionnement de l'A.N.P.E. et de l'échec assez largement reconnu de son action. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit nullement de l'échec de son personnel mais de celui de la politique définie et mise en œuvre par le précédent gouvernement qui n'a pas utilisé correctement l'instrument dont il disposait.

Il faut également repenser le problème de la formation professionnelle. A ce sujet on peut regretter qu'au niveau de la première formation dispensée par l'éducation nationale, l'enseignement technique ne soit pas mieux servi dans le collectif budgétaire. Peut-être conviendrait-il d'opérer quelques arbitrages en sa faveur car il est un peu le parent pauvre de l'éducation nationale.

En revanche l'accent a été mis sur la formation permanente avec une certaine vigueur par le collectif et il conviendra de poursuivre dans cette voie.

Par ailleurs je tiens à insister sur l'organisation et le fonctionnement de l'A.N.P.E. Certes, le collectif budgétaire prévoit en sa faveur la création de 450 emplois, ce dont nous nous réjouissons. Mais il reste encore beaucoup à réaliser avant que cette agence devienne un instrument de gestion et d'intervention active tant au niveau local et régional que sur le plan national. Il est absolument indispensable de lui donner les moyens d'une écoute attentive des demandeurs d'emploi et d'une aide concrète pour leur placement. Il n'est pas acceptable que les demandeurs d'emploi et les chômeurs ne soient, aux yeux de l'A.N.P.E., que des numéros et des dossiers et qu'ils ne soient pratiquement jamais reçus après le premier tri opéré par l'agence.

Il conviendrait de mieux greffer l'A.N.P.E. sur les réalités économiques locales. Le processus de décentralisation que nous allons bientôt engager ne doit pas résider uniquement en la modification des pouvoirs des collectivités locales, mais instaurer des pratiques complètement différentes en matière de politique économique et sociale. Pour cela il faudra modifier les structures de l'A.N.P.E. afin de les « brancher » sur les collectivités locales et sur les représentants du monde du travail et des entreprises et mieux articuler son action avec la politique nationale, avec les nouveaux mécanismes de planification qui seront mis en place et avec les services extérieurs du ministère du travail, qui sont en cours de renforcement.

Il sera enfin nécessaire de tenir compte du nouveau rôle que joueront les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises — les Codefi — qui n'interviennent actuellement que comme des pompiers après que le feu est déclaré.

L'A.N.P.E. devra agir, en liaison avec ces mêmes services, dans la politique de l'emploi des jeunes et dans celle de formation permanente, notamment avec les procédures conventionnelles.

Je me félicite d'ailleurs que dans la reconduction des pactes pour l'emploi l'accent soit mis sur les contrats emploi-formation en proposant le doublement du nombre de bénéficiaires. C'est sans doute l'une des actions à développer en priorité au cours des prochaines années.

Je tiens ensuite à saluer l'initiative qui permettra aux structures associatives de bénéficier de l'effort accompli en faveur de l'emploi grâce aux créations d'emplois d'utilité sociale. Si des indications précises nous sont données sur la répartition des 1 250 créations envisagées, aucune modalité ne m'apparaît clairement dans les textes que j'ai lus pour les 5 000 emplois d'initiative locale prévus.

Mais, derrière ces intentions ou ces dispositions, se pose la question du financement et de la durabilité des emplois ainsi créés. Je prendrai simplement, sans trop m'y attarder, l'exemple des centres sociaux.

Il est proposé, ce dont je me réjouis, de créer 250 postes en leur faveur. Or vous savez tous que les emplois qui existent déjà dans vos communes ne sont pas financés parce que l'Etat n'a pas tenu ses engagements et parce qu'un frein a été mis au développement des fonds d'action sociale des caisses d'allocations familiales. Il est bel et bon de créer des postes d'animateur dans les centres sociaux ; encore faudrait-il assurer durablement le financement des emplois existants ! Des problèmes identiques sont apparus à propos des aides ménagères car il y avait manifestement un décalage entre les intentions déclarées et le financement mis en place.

Cette remarque a une portée générale. Il est nécessaire de prévoir non seulement à court terme mais également à long terme un redéploiement du dispositif de financement, une concertation et une contractualisation de nos rapports avec le tissu associatif. Il s'agit d'une question complexe à laquelle il convient de s'attaquer rapidement.

Je conclurai mon intervention en soulignant la nécessité de déterminer des objectifs, une politique et des moyens pour l'emploi des handicapés.

Certes, une mesure appréciable de ce collectif budgétaire les concerne : la création d'emploi dans les Cotorep. Il est vrai que le mauvais fonctionnement de ces institutions tient partiellement au manque de personnel. Le renforcement de leurs effectifs constitue donc une bonne mesure. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Je demande en particulier au Gouvernement que soit respectée la proportion des 10 p. 100 d'emplois réservés aux handicapés dans les créations d'emplois qui sont envisagées, tant dans la fonction publique que hors budget. Il serait même souhaitable que l'on aille plus loin.

Il est tout aussi indispensable d'intervenir dans le domaine des ateliers protégés et des centres d'aide par le travail, car l'infrastructure actuelle est très faible au regard des besoins.

Telles sont les quelques observations que je souhaitais présenter sur ce collectif budgétaire. Ce premier dispositif, s'il ne permet pas de porter un jugement d'ensemble sur la politique du Gouvernement, constitue un premier pas. Il laisse deviner des intentions louables que j'approuve. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme le président. La parole est à M. Guyard.

M. Jacques Guyard. Madame le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mon intervention portera sur les problèmes de santé et d'action sociale.

Pour apprécier l'ampleur des mesures qui nous sont proposées, il faut prendre en considération, au-delà du budget de l'Etat, les mesures, déjà annoncées par le Gouvernement, qui concernent les hôpitaux, les aides ménagères, les emplois d'initiative locale ou associative dans le domaine social. En effet, dans l'esprit de la décentralisation, ces emplois n'apparaissent pas directement au budget de l'Etat, puisqu'ils sont créés par les budgets des établissements publics hospitaliers, des associations ou des collectivités locales, avec l'aide de l'Etat. Néanmoins, leur nombre et leur nature éclairent la nouvelle politique qui est menée.

Ces mesures manifestent d'abord la volonté d'assurer à chacun la liberté de choisir sa façon de vivre, de conserver aussi longtemps que possible son autonomie. Pour les personnes âgées ou pour les handicapés, il y a longtemps que la droite le proclamait, nous créons les moyens pour le faire. En effet, le principal ensemble d'emplois financés vise à permettre aux personnes âgées de rester chez elles dans de bonnes conditions matérielles. Chacun sait qu'elles y trouvent les meilleures garanties pour le maintien de leur santé morale et physique. A cet effet 5 000 emplois d'aide ménagère seront créés avant la fin de l'année ainsi que 500 emplois de coordination de l'action médicale et sociale.

Les handicapés, si longtemps abandonnés à l'initiative privée, bénéficient d'une action de même nature, avec la création de 250 emplois d'auxiliaire de vie dont le rôle sera de maintenir en milieu ordinaire tous ceux pour lesquels l'internat n'est pas indispensable. Le renforcement des Cotorep permettra de faciliter l'insertion dans le monde du travail, à deux conditions auxquelles l'orateur qui m'a précédé a fait allusion et qui doivent retentir l'attention du Gouvernement.

Première condition : une coordination sérieuse doit permettre l'évaluation régulière des résultats obtenus. On sait qu'en raison de la dispersion et de la faiblesse des moyens existants, nous sommes peu capables de redresser le bilan de la loi de 1975 relative aux handicapés.

Seconde condition : il faut que l'inspection du travail, dont le renforcement est prévu, veille au respect des quotas d'embauche de travailleurs handicapés dans les secteurs public et parapublic.

Ainsi, même diminué, chacun restera responsable de lui-même.

L'autre grande orientation du projet de loi de finances rectificative concerne la santé proprement dite. C'est un fait social autant qu'individuel ; d'où l'effort pour une meilleure organisation de la vie sociale, qui passe d'abord par une relance de l'emploi et par l'amélioration des revenus les plus insuffisants, mais qui suppose aussi la prévention — création d'emplois de médecins scolaires — l'animation sociale — 500 postes Fonjep ou d'agents des centres sociaux qui ne doivent être qu'un début — et de meilleurs services locaux d'utilité sociale : les collectivités seront aidées à en créer 5 000. Ajoutons à cela, pour commencer à sortir les hôpitaux de la grande misère où les avait plongés le gouvernement précédent, la création de 2 000 emplois et une augmentation de 3 p. 100 des crédits de fonctionnement, ce qui n'est pas négligeable.

Il s'agit bien là d'un renversement complet de politique. Les demandes que je formulerai sont très limitées car c'est bien évidemment à l'occasion du budget de 1982 que le vrai débat pourra avoir lieu. Néanmoins, et j'appelle sur ce point l'attention du Gouvernement, il est indispensable que le Parlement ait une vue claire et globale des comptes de la sécurité sociale d'ici à la fin de l'année, de préférence tous régimes confondus, afin que soient évitées ces alternances de prospérité et de détresse auxquelles le Gouvernement précédent nous avait habitués. Une telle situation était d'autant plus scandaleuse qu'il s'agit de l'argent des travailleurs.

M. Parfait Jans. Très bien !

M. Jacques Guyard. Par ailleurs, les emplois créés au sein des associations doivent recevoir une garantie de pérennité quant au financement. En effet, de vives inquiétudes existent à ce

sujet et nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous puissiez nous donner l'assurance que cette garantie de financement sera inscrite dans le projet de budget pour 1982, faute de quoi l'embauche dans ce secteur risquerait d'en souffrir. La redistribution des finances publiques au profit des collectivités locales apporterait la solution à ce problème car il n'est pas évident qu'il soit du rôle de l'Etat de financer ce genre d'emplois.

Enfin, le projet de loi de finances rectificative prévoit le début d'une régularisation des emplois de contractuels et de vacataires dans les services publics. Mais les secteurs de la santé et de l'emploi ont été oubliés. Il est pourtant nécessaire d'y amorcer également le processus d'intégration de ces personnels ; je pense en particulier aux médecins scolaires et aux personnels non titulaires de l'A.N.P.E. Le coût de cette opération est modique et pourrait être financé sans difficulté par exemple sur les six millions de francs prévus pour la propagande des pactes pour l'emploi.

Ainsi s'exprimerait pleinement la solidarité dont le Gouvernement a fait — et nous l'en remercions — un axe essentiel de l'action de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**Mme le président.** La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Je remercie Mmes et MM. les députés qui ont eu la patience de suivre cette discussion générale jusqu'au bout.

Pour ne pas retarder la réunion de la commission des finances, je répondrai brièvement aux orateurs qui se sont succédé à la tribune. Leur nombre et la qualité de leurs interventions prouvent que dans cette nouvelle Assemblée nationale, le débat sera aussi vivant, sinon plus, que par le passé.

En effet, en dehors du rapporteur général et des rapporteurs pour avis, vingt-six orateurs se sont inscrits dans la discussion générale pour donner leur sentiment sur ce collectif. Je tiens à évoquer la succession des questions qu'ils m'ont posées et à fournir certaines précisions utiles.

Monsieur le rapporteur général, vous m'avez fait part de plusieurs observations sur lesquelles je suis en plein accord. Répondant d'avance aux orateurs de l'opposition, vous avez d'abord noté que si la loi de finances initiale avait créé moins de 2 000 emplois nouveaux, ce collectif en créait plus de 50 000. Cela méritait d'être rappelé.

Vous vous êtes ensuite arrêté à la notion d'apurement du passé qui, comme toute définition, comporte une part arbitraire que je reconnais volontiers. Certains crédits qui sont imputés dans cette première tranche consacrée à l'apurement du passé pourraient, après discussion, être rapportés à d'autres types d'actions, mais dans les grandes masses...

**M. Edmond Alphandery.** Nous en prenons acte, monsieur le ministre, et nous vous en remercions.

**M. le ministre du budget.** Ne vous réjouissez pas si vite, monsieur Alphandery : vous aurez bientôt votre « paquet » !

**M. Michel Noir.** L'expression est fort désobligeante !

**M. le ministre du budget.** Dans les grandes masses, disais-je, il reste que la description des crédits ainsi proposée est tout à fait satisfaisante et qu'il s'agit bien, à concurrence de 22 milliards, d'une régularisation, d'un apurement du passé.

Monsieur le rapporteur général, vous avez également insisté sur les crédits inscrits au fonds de développement économique et social et sur ceux qui sont affectés à l'emploi des jeunes. Un prochain débat nous permettra vraisemblablement de nous engager plus avant dans l'analyse de la politique industrielle, mais je tiens à dire dès à présent que le Gouvernement veillera particulièrement à ce que les crédits inscrits au F.D.E.S. soient utilisés pour mener à bonne fin les opérations de préservation et de développement de l'emploi. Il procédera donc, ce qui est essentiel, à un contrôle scrupuleux de l'utilisation des fonds publics.

Vous avez également rappelé un certain nombre de propositions de la commission des finances. Nous les examinerons cet après-midi car, selon la règle que je me suis fixée dans cette réponse, je souhaite ne pas anticiper sur la discussion des articles et des amendements. J'ai été sensible aux arguments que vous avez développés à propos de la non-déductibilité de certains frais généraux ou de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. J'y reviendrai au cours de la prochaine séance. D'une manière générale, je vous remercie de la confiance que vous avez manifestée.

Au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Delehedde a, pour sa part, insisté sur deux notions qui sont au cœur du projet : la solidarité et la description des emplois et des prestations nouvelles.

Parmi les suggestions qu'il a faites, je retiens en particulier l'idée d'une réflexion sur les conditions d'accès au fonds national de solidarité, tout en notant que les sommes en jeu peuvent être considérables. Je me rapprocherai de mon collègue ministre de la solidarité nationale pour essayer d'agir en ce sens.

**M. Aumont,** au nom de la commission de la défense nationale, a fourni des précisions que j'approuve tout à fait. Il a émis des suggestions à propos du traitement financier des catastrophes pétrolières dont je prends acte. Enfin, il a formulé un certain nombre de commentaires sur l'aide aux sociétés de construction navale. Dans ce domaine comme dans les autres, le Gouvernement veillera à ce que tout abus soit évité.

**M. Fleury,** au nom de la commission des lois, a apporté des précisions fort utiles sur les emplois.

**M. Nucci,** au nom de la commission de la production et des échanges, a demandé des précisions sur le fonds de développement économique et social. Je viens d'en parler. Il s'est fait l'écho des inquiétudes ressenties par nombre de nos collègues de la majorité et peut-être même de l'opposition, à propos de l'évolution du revenu des agriculteurs. Croyez bien que le Gouvernement y est particulièrement attentif. Il faudra accompagner des évolutions de structure, apporter des modifications importantes si l'on veut cesser de raisonner comme si l'agriculture était une, alors qu'on ne peut pas adopter la même attitude envers des grands agriculteurs qui sont souvent des industriels et à l'égard des petits et moyens agriculteurs, notamment dans le cadre des exploitations familiales, qui demandent et qui obtiendront de la part de ce Gouvernement une attention accrue.

**M. Nucci** a rappelé la nécessité de la formation des jeunes. Il a souligné que des orientations nouvelles doivent être prises en matière de logement et d'habitat et que la solidarité est indispensable entre les services des postes et ceux des télécommunications. Je suis sûr que, sur ce point comme sur les autres, mes collègues du Gouvernement, en particulier M. Mexandeu, ministre des P. T. T., rejoindront ses observations.

**M. Mestre** a opposé une question préalable. M. Laignel lui a fort justement répondu. L'Assemblée a d'ailleurs tranché.

**M. Jans,** au nom du groupe communiste, a rappelé au début de son intervention que le projet de collectif était positif même si, bien évidemment, on ne pouvait tout corriger et tout changer d'un trait de plume. Le Gouvernement est sensible au soutien qui se manifeste ainsi et dont il n'a jamais douté. M. Jans s'est aussi demandé — et c'est un grand débat — s'il ne serait pas sage d'augmenter un peu la vitesse. Tout est affaire d'équilibre : suffisamment loin et suffisamment vite pour que le changement soit effectif — il commence à l'être — mais pas trop vite, pour que les acquis qui sont ceux du peuple français tout entier, et singulièrement des travailleurs, ne soient pas repris d'une autre manière.

Le rythme choisi est, me semble-t-il, un rythme d'équilibre. Cependant, nous pourrions être amenés, le cas échéant, à reconsidérer ces problèmes si la nécessité s'en faisait sentir.

**M. Jans** a souligné la différence de financement avec l'ancienne majorité et il a eu tout à fait raison. Je rappellerai à cet égard un chiffre significatif : la contribution supplémentaire demandée aux hauts revenus ne touche que 0,7 p. 100 des Français et épargne 99,3 p. 100 d'entre eux. Voilà bien un premier pas vers une plus grande justice fiscale !

**M. Jans** a également formulé des observations sur la progression du S. M. I. C. Il a déploré que rien n'ait été prévu, jusqu'à maintenant, en faveur des chômeurs en fin de droits. Je me suis entretenu avec mon collègue ministre du travail de cette question majeure qui angoisse tous les députés que nous sommes ou que nous étions il y a quelques jours encore — je pense à ceux d'entre nous qui sont maintenant membres du Gouvernement. On voit arriver dans sa permanence des hommes et des femmes qui sont en fin de droits et qui, en outre, après une année, ne bénéficient même plus de la sécurité sociale. Ces hommes et ces femmes connaissent une situation catastrophique à laquelle il faudra que le Gouvernement, dans le souci, bien sûr, de la bonne utilisation des deniers publics, prête la plus grande attention car elle frappe les plus déshérités des déshérités.

Enfin M. Jans a formulé une observation à propos de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Je lui répondrai cet après-midi lors de la discussion des articles.

**M. Robert-André Vivien,** qui est intervenu avec son audace coutumière, comme s'il s'agissait de monter à l'assaut...

**M. Emmanuel Hamel.** Il a su le faire en Corée !

**M. le ministre du budget.** Il a qualifié le Gouvernement de divers noms d'oiseaux. Il a affirmé que le Gouvernement faisait preuve d'un monétarisme borné — il n'est pourtant ni monétariste ni borné — usait d'un expédient provisoire pour mener une politique inacceptable, souffrait d'une absence d'imagination, raclait les fonds de tiroirs, etc. Mais tout au long de ce débat — et cette remarque vaut pour d'autres orateurs qui sont intervenus sinon dans la même veine, tout au moins avec les mêmes idéaux — j'ai été frappé, d'un côté, par le soutien sans faille de la vaste majorité de cette assemblée et, de l'autre, par la critique véhémement de la minorité qui n'a pas présenté la moindre proposition. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Edmond Alphandery.** Quand vous étiez député, il n'y en avait pas plus !

**M. le ministre du budget.** Sans doute, messieurs de la droite, êtes-vous touchés par le verdict du suffrage universel...

**Un député socialiste.** Ils l'ont oublié !

**M. le ministre du budget.** On pourrait d'ailleurs expliquer votre absence d'imagination par le fait que les quelques propositions que vous faisiez voici quelques semaines ont été repoussées par les électeurs. Mais si vous êtes à ce point respectueux du suffrage universel — et je vous en félicite — il faudrait alors vous montrer plus cohérents et vous incliner devant la nouvelle politique qui, elle, a été approuvée par le pays.

**M. Edmond Alphandery.** Autrement dit, nous devrions nous taire pendant cinq ans ?

**M. le ministre du budget.** Si vous êtes fort modeste quant aux propositions, vous êtes beaucoup plus audacieux en ce qui concerne les critiques.

**M. Robert-André Vivien** a évoqué un amendement modifiant le régime des donations-partages, amendement que nous examinerons cet après-midi et qui, d'ailleurs, ne méritait pas de susciter un tel écho.

**M. Vivien** estime que le Gouvernement non seulement matraque mais en plus utilise des voies détournées, et notamment celle de l'amendement.

Sur ce point, il convient d'être très clair : le droit d'amendement existe et, contrairement au gouvernement précédent qui l'a bafoué, nous entendons, nous, le respecter. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Si un membre de la commission des finances ou d'une autre commission souhaite exprimer son point de vue par la voie d'un amendement, le Gouvernement examine celui-ci et se détermine pour ou contre, puis l'Assemblée fait de même. Je ne vois dans ce libre exercice du droit d'amendement nul détournement des procédures ; il s'agit simplement du retour à une tradition démocratique qui avait malheureusement été oubliée.

**M. Laignel**, en des termes fort justes, a eu la bienveillance de rappeler que, finalement, ce collectif ne faisait que traduire le respect des engagements pris. Je le remercie à la fois de la confiance qu'il témoigne au Gouvernement et de ce jugement synthétique qui résume tout notre propos.

**M. Alphandery**, avec le ton qui est le sien, a indiqué qu'il ne pensait pas que la relance soit opportune pour combattre le chômage. Là apparaît bien toute l'opposition entre nos conceptions. Mais allons plus loin : à la limite, **M. Alphandery** estime sans doute que la lutte contre le chômage n'est pas l'objectif numéro un que nous devons nous fixer.

**M. Edmond Alphandery.** J'ai dit tout le contraire, et vous le savez bien !

**M. le ministre du budget.** En tout cas, vous avez soutenu pendant trois ans un gouvernement qui a fait exactement l'inverse !

**M. Edmond Alphandery.** Je n'ai jamais dit cela ! C'est absolument inadmissible !

**M. le ministre du budget.** Calmez-vous, monsieur Alphandery. On peut discuter sans s'énerver. Mes propos n'ont rien d'inadmissible. Vous avez exposé vos propositions et vos critiques ; j'y réponds maintenant, car c'est cela la démocratie.

Vous estimez que la relance est insuffisante. Mais il faudrait tout de même être cohérent. Comment peut-on affirmer, d'une part, qu'elle n'est ni souhaitable ni possible, et, d'autre part, qu'elle est insuffisante ? Il faudrait trouver sur ce point un ajustement.

Par ailleurs, il ressort de vos propos que, finalement — cela m'a frappé — vous ne souhaitez pas le maintien du franc, et vous n'êtes d'ailleurs pas le seul. Selon les échos qui nous parviennent de certains milieux, on joue sur un glissement du franc. Pour notre part, nous faisons preuve de davantage de confiance, et si l'ensemble de cette assemblée voulait bien s'associer sans parti pris à la démarche du Gouvernement, sans la critiquer avant d'en voir les résultats, nous pourrions, tous ensemble, accomplir un travail encore meilleur.

**M. Edmond Alphandery.** Me permettez-vous de répondre ?...

**Mme le président.** Monsieur le ministre, **M. Alphandery** demande à vous interrompre.

**M. le ministre du budget.** Chacun s'est expliqué, et nous reviendrons sur certains points cet après-midi. **M. le président** de la commission des finances a souhaité que la présente séance ne se termine pas trop tard, et je m'incline devant ce souhait.

**M. Edmond Alphandery.** Je vous remercie de votre compréhension ! Vous avez déformé mes propos et vous n'acceptez pas que je rectifie ! (*M. Edmond Alphandery quitte l'hémicycle.*)

**M. Dominique Taddei.** Vous venez pour faire de l'obstruction !

**M. le ministre du budget.** **M. Billardon** a souligné à juste titre l'importance qu'il convient d'attacher à la politique industrielle. Le Gouvernement estime qu'il s'agit là d'un des fondements du nécessaire développement économique.

Il a aussi insisté avec beaucoup d'à-propos sur l'importance de la recherche. A cet égard, ce collectif budgétaire traduit un premier effort. De plus, conformément aux engagements de **M. le Président** de la République, devrait figurer dans le budget de 1982 un effort important en faveur de ce secteur prioritaire.

Enfin, s'agissant de l'énergie, il a souhaité que soient apportés certains infléchissements, et le Gouvernement y sera attentif.

**M. Forgues** a répondu mieux que je n'aurais pu le faire à **M. Robert-André Vivien** en relevant qu'aucune proposition n'était venue de la droite de l'Assemblée. Sur ce point, comme sur les autres, j'apprécie la finesse et la justesse de jugement de **M. Forgues**.

**M. Tranchant**, dans une intervention assez longue et détaillée, a montré qu'il était à peu près contre tout ce que nous entreprenons : contre la taxe exceptionnelle sur les frais généraux, contre l'augmentation de la T. V. A. sur les hôtels de luxe, contre la taxation des bateaux. Bref, on pourrait synthétiser son opinion en disant qu'il est contre tout.

**M. Chomat** qui, à juste titre, a insisté sur le chômage et sur l'emploi, a exprimé, comme ses collègues du groupe communiste, son accord et son soutien au collectif.

Il a fort justement évoqué la situation dramatique des chômeurs en fin de droits. J'ai déjà répondu sur ce point, et je puis l'assurer que le Gouvernement se penchera avec beaucoup d'attention sur ce problème et qu'il s'attachera à lui trouver une solution.

Il a également souligné la nécessité de relancer l'investissement dans les entreprises françaises. C'est là un point d'accord total entre nous.

Il a plaidé en faveur de la réforme nécessaire des tribunaux de commerce, qui est effectivement un thème de réflexion et de travail pour le Gouvernement.

Il a marqué l'importance de l'investissement des collectivités locales, et les élus ici présents qui, comme moi, sont administrateurs de collectivités locales, ne peuvent qu'approuver son propos.

Pour ce qui est du fonds d'action conjoncturelle, je tiens à lui indiquer que, d'entrée de jeu, j'ai donné des instructions pour que les crédits de ce fonds soient immédiatement débloqués et utilisés le plus vite possible, en particulier pour le logement. Si des retards dans l'utilisation de ces sommes apparaissaient dans tel ou tel département, je vous serais reconnaissant de m'en informer et je donnerais des instructions pour y mettre immédiatement un terme.

Enfin, comme certains de ses collègues, **M. Chomat** a demandé des précisions sur la création d'emplois d'initiative locale. Je pense qu'il serait à cet égard utile que le Gouvernement adresse très rapidement — et c'est la proposition que je ferai — non seulement aux députés, mais aussi aux élus locaux toutes les précisions sur ce qu'ils peuvent attendre de ce nouveau collectif, et inversement, sur ce que le Parlement attend d'eux dans le sens des initiatives locales pour que, non seulement ces initiatives soient connues mais qu'elles soient mises en œuvre au plan local.

Par ailleurs, pour les associations, nous entendons que les mesures prévues en leur faveur n'aient pas un caractère provisoire et qu'elles se prolongent dans le temps au-delà d'un an.

M. Hamel, avec sa courtoisie habituelle, que n'a pas affectée le changement de majorité (*Sourires*), a insisté sur le fait que pour qu'il y ait unité nationale, il fallait que la nouvelle majorité et le Gouvernement cessent de critiquer le passé.

**M. Emmanuel Hamel.** Qu'ils renoncent aux critiques injustes et excessives !

**M. le ministre du budget.** Monsieur Hamel, je suis sensible à votre propos et je partage votre souci d'unité. Et si ce soir — après tout, pourquoi pas ? — lors du vote sur ce collectif budgétaire, la minorité voulait bien s'associer à la majorité, elle donnerait un excellent exemple d'unité.

Si je partage pleinement votre souci d'unité, monsieur Hamel, je crois cependant qu'il faut être équitable, aussi bien en ce qui concerne l'avenir que le passé. Sans nous attarder plus qu'il ne convient sur une gestion que les Français ont jugée, chacun a tout de même le droit et le devoir, si elle lui a semblé mauvaise, de le faire savoir, ce qui n'exclut nullement le souci de rassembler le plus grand nombre possible de Français.

M. Vouillot a souligné la responsabilité de l'opposition dans la gestion passée, et je suis tout à fait d'accord avec lui. Il a noté ce dont je lui sais gré, l'importance de la relance, tant en ce qui concerne son montant que ses effets.

M. Alain Bonnet a apporté au Gouvernement le soutien des radicaux de gauche, ce dont je le remercie.

Il a insisté, comme il a l'habitude de le faire, sur l'importance de l'agriculture et sur les difficultés des travailleurs indépendants. Il m'a en particulier demandé — et j'aurai l'occasion de lui répondre cet après-midi — si l'on pouvait envisager un traitement particulier pour ceux qui investissent dans leur entreprise grâce à de hauts revenus.

M. Proriol a regretté ce qu'il appelle « la dégradation de la situation monétaire après le 10 mai ». Le Président de la République, le Premier ministre et plusieurs orateurs ont rappelé — ce qui est la stricte vérité — que, faute d'une action quelconque de la part des autorités en place à l'époque, avant le 10 mai et jusqu'au 21 mai, jour de l'installation du nouveau Président de la République, nous avons malheureusement, c'est vrai, perdu beaucoup de devises, bien plus qu'après cette dernière date, et je demande qu'on ne l'oublie jamais.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** M. Proriol, comme certains de ses amis politiques, a affirmé que la relance n'était pas possible, et il a, en outre, déploré l'absence de mesures en faveur de l'agriculture. Ses mots ont sans aucun doute dépassé sa pensée. J'ai en effet rappelé que ce collectif, même si l'on pouvait lui opposer des critiques ponctuelles, prévoyait dans ses trois volets, plus d'un milliard de francs en faveur de l'agriculture.

M. Derosier a centré l'essentiel de son exposé, et il a eu raison, sur les problèmes de l'école qui sont effectivement fondamentaux pour la nation et pour assurer l'égalité des chances. Il a déploré qu'au cours des années passées les crédits pour les bourses et le nombre des boursiers aient diminué et j'ai pris acte de son souhait de voir des crédits plus substantiels figurer dans les prochaines lois de finances.

A M. Le Drian, qui a évoqué les emplois d'initiative locale et la taxe sur certains bateaux de plaisance — chacun comprend qu'un député proche de la mer comme lui soit attentif à ces problèmes — je répondrai cet après-midi sur ce dernier point.

M. Noir m'a demandé jusqu'à quand nous attribuerions au passé la médiocrité du bilan. Dois-je lui rappeler que le précédent Président de la République avait demandé cinq cents jours avant que l'on juge son action ? Voudrait-on ne nous en donner que cinquante ? C'est sur l'action de son septennat que le Président de la République entend être jugé. Or un septennat — que personne ici ne l'oublie — dure sept ans.

Il a déploré ce qu'il appelle le manque de cohérence de ce collectif et regretté l'absence de perspectives.

Il a, par ailleurs, demandé que, lors des prochaines lois de finances, soient réexaminés les services votés. Bien évidemment, l'ensemble des dépenses publiques sera réexaminé, et je pense que nous le ferons ensemble.

Pour notre ambassade à Washington, le Gouvernement n'a fait qu'honorer les engagements pris par son prédécesseur. Il cherche à parvenir à une gestion plus fonctionnelle et plus économique de la représentation française à l'étranger.

M. Brunhes a, lui aussi, insisté à juste titre sur l'importance de l'école, et a notamment posé le problème de l'auxiliaire. Il s'agit pour le Gouvernement comme pour sa majorité d'un pro-

blème crucial que nous allons tenter de résoudre progressivement. Ce ne sera pas facile, compte tenu de l'héritage que nous avons reçu, mais les engagements sont formels et ils seront tenus.

Pour les listes d'habilitation, tous les présidents d'université qui ne seraient pas satisfaits pourront saisir en appel le ministre de l'éducation nationale qui les a déjà reçues.

Enfin, même si tout n'est pas possible tout de suite, nous ferons le maximum pour la recherche, conformément aux engagements pris devant les électeurs.

Défenseur de l'agriculture, et notamment de la viticulture, M. Cambolive a évoqué les graves problèmes que connaissent les agriculteurs de son département. Il a relevé — et c'est tristement vrai — que l'agriculture petite et moyenne est laminée par les charges. Il a demandé qu'un effort particulier soit fait en faveur des viticulteurs, et je saisirai de cette question mon collègue, Mme le ministre de l'agriculture, en souhaitant que nous puissions parvenir à des solutions satisfaisantes.

M. Massot a insisté sur les mesures sociales et, en radical qu'il est, mais employant ce terme dans un sens un peu nouveau m'a-t-il semblé, a souhaité un infléchissement plus radical des actions du Gouvernement.

Il a notamment insisté — et je suis pleinement d'accord avec lui — sur l'importance de la formation professionnelle, de la décentralisation et de la réforme fiscale pour réduire les inégalités en France, et sur le caractère essentiel du troisième secteur et de l'initiative locale.

En résumé, je me suis trouvé pleinement en accord avec la philosophie et avec les propositions de M. Massot.

M. Millon qui a, au début de son propos, fort bien parlé latin, a dénoncé, et cela n'est sans doute pas une contradiction, l'archaïsme de notre politique et affirmé en particulier — c'est un thème connu mais, là aussi, les Français ont tranché — que notre politique industrielle était mauvaise. Se résumant selon lui aux nationalisations, elle ne peut, estime-t-il, qu'aboutir à l'échec.

Je lui ferai d'abord observer que notre politique industrielle ne se limite pas aux nationalisations, même si celles-ci sont nécessaires à notre stratégie industrielle. Notre politique industrielle va en effet bien au-delà. Ensuite, on ne peut absolument pas prétendre qu'une nationalisation équivaut à un échec industriel. M. Dreyfus, ministre de l'industrie, qui connaît mieux que beaucoup d'autres la situation de Renault, pourra le démontrer en connaissance de cause. Et qui pourrait soutenir dans cette assemblée que la S.N.I.A.S. et d'autres entreprises ne sont pas également de remarquables succès ? Il ne faut pas avoir sur ce point une vision théologique qui ferait du secteur privé un paradis et du secteur public un enfer.

Notre objectif est d'utiliser les possibilités qu'offre ce dernier secteur pour créer des emplois et permettre à la France de tenir son rang dans le monde.

Mme Annette Chepy-Léger a souligné à juste titre l'importance du problème du logement. Il est vrai qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine du point de vue économique et social. Je suis heureux de pouvoir compter à cet égard sur le concours et sur l'expérience de parlementaires comme Mme Chepy-Léger.

Monsieur Gissinger, nos propositions en matière d'emploi ne sont pas contradictoires avec les critiques adressées naguère, aux pactes pour l'emploi. Comme je l'ai déclaré hier, nous avons voulu aller à l'essentiel et, admettant, nous avons apporté les correctifs nécessaires pour traduire les positions qui ont toujours été les nôtres. Vous avez réaffirmé votre hostilité aux charges que les emplois publics font peser sur la collectivité. Mais votre département n'a-t-il pas besoin d'infirmiers, d'enseignants, de postiers ? Or, ces emplois, il faut bien les financer, et c'est précisément l'objet de ce collectif budgétaire.

Enfin, à votre question sur le maintien du 0,2 p. 100 de la taxe professionnelle, je réponds par l'affirmative.

M. Bertile, s'exprimant non seulement au nom des habitants de la Réunion, mais aussi au nom de l'ensemble de ses collègues d'outre-mer, a montré dans son intervention, très charpentée et très sentie, que la volonté de changement était ressentie outre-mer comme en métropole.

Après avoir célébré en termes émouvants la mémoire de Schoelcher, il a mis en évidence, montrant ainsi sa grande connaissance de ces problèmes, les difficultés de nos compatriotes d'outre-mer. Je lui indique que, sur proposition de M. le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, et pour répondre aux demandes des élus de la gauche qui

les représentent, le Gouvernement proposera cet après-midi un amendement qui tend à relever de 30 millions de francs la dotation prévue pour le logement outre-mer.

M. d'Harcourt, qui s'est déclaré d'accord avec certaines de nos propositions, diverge sur la façon de les financer. Mais si l'on accepte ces propositions, encore faut-il les financer ! Or je n'ai pas entendu M. d'Harcourt proposer d'autres modalités de financement.

A propos du coût pour les entreprises du relèvement du S.M.I.C., il a avancé un chiffre que j'avais lu dans certaines gazettes patronales mais qui n'a, ni de près ni de loin, rien à voir avec la réalité. Le surcroît de charges entraîné par ce relèvement, je tiens à le rassurer sur ce point, ne sera nullement de 60 milliards de francs.

L'alternative entre la relance par la consommation et la relance par les investissements est une fausse alternative. En effet, une relance par la consommation suppose que des investissements correspondent au surcroît de consommation ainsi créé. Si, comme on a tenté de le faire dans le passé, on entend procéder à une relance par l'investissement sans qu'il y ait de demande correspondante, on aboutit à l'échec.

Il faut sortir de ce faux débat alternatif : nous voulons une relance à la fois par la consommation populaire et par un encouragement à l'investissement.

M. Vennin a insisté avec raison sur le rôle qui incombe au maintien de l'emploi dans la restauration des équilibres. Il a souligné les difficultés de l'Agence nationale pour l'emploi et demandé que l'on veuille à son financement à moyen terme et à long terme. Il a également évoqué le grave problème des handicapés et s'est préoccupé des centres d'aides par le travail. Le Gouvernement est attentif à ces questions, qu'il commencera à traiter dans la loi de finances pour 1982.

M. Guyard, qui a insisté sur les problèmes de la santé et de l'action sociale, a demandé qu'il soit procédé à une évaluation de l'efficacité des efforts consentis en faveur des handicapés. Ce sera fait. Il a également demandé que l'on veuille à un meilleur respect des quotas d'embauche. Je rappellerai personnellement cette nécessité au ministre de la solidarité nationale, qui y attache de l'importance. Il a souhaité, enfin, que davantage de clarté soit faite sur les comptes de la sécurité sociale, de façon qu'ils cessent d'apparaître comme une sorte de « montagnes russes ». Il aura sur ce point entière satisfaction car nous sommes résolus à rendre les comptes transparents aussi bien pour les finances publiques que pour les dépenses sociales.

En conclusion, le Gouvernement tiendra le plus grand compte des observations présentées par les vingt-six intervenants qui ont succédé aux rapporteurs. Il est sensible à la contribution qu'ils ont apportée et il est sûr que le climat de confiance qui s'est affirmé tout au long du débat se retrouvera au cours de la discussion des articles et au moment du vote final. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme le président. Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

#### Réunion de la commission des finances.

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Christian Goux, président de la commission des finances. Madame le président, je tiens à informer nos collègues membres de la commission des finances que celle-ci va se réunir immédiatement en application de l'article 91, alinéa 9, du règlement, pour examiner les derniers amendements au projet de loi de finances rectificative.

Mme le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### NOMINATION DES REPRESENTANTS TITULAIRES ET DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme le président. J'informe l'Assemblée que les candidatures aux douze sièges de représentants titulaires et aux douze sièges de représentants suppléants de l'Assemblée nationale à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe ont été affichées et publiées au *Journal officiel* de ce matin. La nomination a pris effet dès cette publication.

Ces nouveaux représentants exerceront leur mandat jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Election, par scrutins successifs dans les salles voisines de la salle des séances, de douze juges titulaires et six juges suppléants de la Haute Cour de justice ;

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1981, n° 3 (rapport n° 88 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, avis n° 102 de M. André Delehedde au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, avis n° 103 de M. Jacques Fleury au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.